

A l'Escalade de 1602 : les "billets" du Père Alexandre

Autor(en): **Deonna, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **41 (1944)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114020>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A l'Escalade de 1602: Les «billets» du Père Alexandre.

Par W. DEONNA, Genève.

1. Avant-propos.

De nombreux historiens, littérateurs, poètes, ont raconté et célébré depuis le début du XVII^e siècle jusqu'à nos jours l'Escalade mémorable de Genève, tentée par les Savoyards dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602¹⁾. Ils ont dépeint dans la nuit noire les assaillants qui, encouragés par leur chef d'Albigny, confessés et bénis par la Père Alexandre, et porteurs de «billets» les assurant de ne pas mourir de mort violente, s'apprêtent à grimper aux échelles, autant de sûrs degrés pour atteindre le Paradis en cas d'insuccès²⁾.

Ces faits, bien connus des Genevois, ont été maintes fois discutés. Je crois toutefois pouvoir préciser et rectifier l'interprétation que l'on a donnée de l'un d'entre eux, les «billets» du Père Alexandre.

I. Les documents.

2. Les récits historiques.

Tous ces récits remontent à quelques sources communes, contemporaines ou de peu postérieures à l'événement, et qu'ils répètent avec de légères variantes³⁾.

Les premiers textes officiels — Registres du Conseil, dont le procès-verbal a été rédigé immédiatement après⁴⁾; rapport du Secrétaire d'Etat Gautier, du 13 décembre 1602, envoyé aux cantons alliés⁵⁾; rapport du 17 décembre 1602 adressé à

¹⁾ Bibliographie de l'Escalade: EM. AUDÉOUD, Bibliographie de l'Escalade, 1887; 2^e éd., 1892; RITTER, Les récits de l'Escalade, Almanach de Genève, publié par l'Institut national genevois, 1903, 39; A. DE BECDELIEVRE, L'Escalade de 1602, 1903, etc.; à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève, fichier spécial sur l'Escalade. — ²⁾ Cf. Annexe I. — ³⁾ L. DUFOUR-VERNES et E. RITTER, Histoire de l'Escalade avec toutes ses circonstances par David Piaget, citoyen de Genève (Bull. Inst. nat. gen., XXV, 1882), 19, répartissent en plusieurs groupes les relations de l'Escalade datant de la première moitié du XVII^e siècle; BECDELIEVRE, 13. — ⁴⁾ Texte: J. GABEREL, L'Escalade, récit officiel du secrétaire d'Etat, 1867; BECDELIEVRE, 13. — ⁵⁾ Texte: GABEREL, Deux récits officiels de l'Escalade de Genève, 1868, 3.

la Vénérable Compagnie des Pasteurs¹⁾ — mentionnent la présence d'Albigny au pied des échelles²⁾, mais passent sous silence celle du Père Alexandre et les «billets» qu'il aurait donnés aux soldats. A cela rien d'étonnant, ces détails, sans importance pour la marche des événements, n'étant guère de mise dans des rapports officiels.

Ils apparaissent dans le *Vray Discours de la miraculeuse délivrance envoyée de Dieu à la ville de Genève le 12^e jour de décembre 1602*, que les uns ont attribué à Jean Sarasin, mais les autres avec plus de certitude à Simon Goulart³⁾, qui fut publié en 1603 sur l'ordre du Conseil, et qui «devint dès lors le récit classique. C'est sur lui que se calquèrent les relations qu'on rencontre dans les histoires de Genève du siècle de l'Escalade»⁴⁾:

«Mais le S. d'Albigni, lequel, pour ne rien oublier de ce qui pouvoit aider et servir à leur malheureux desseing, se tenoit d'un costé au pied des échelles, exhortant les soldats, et les poussant à monter comme par force, en leur proposant l'honneur et le butin (sans y aller, quant à luy, se voulant passer de tel honneur), lui redonna courage et le fit promptement remonter. Et de l'autre côté un Jésuite Escossois nommé Père Alexandre, outre la harangue par luy faicte en lieu escarté en Plein-Palais, confessoit encor tous ces voleurs, leur promettant qu'ils iroient tout droiet en Paradis, par les degrés de leurs eschelles: après s'être donc mocqué d'eux, en ce qu'il les avoit auparavant la plus part charmés et abusés avec certains billets qui leur furent trouvés: mercerie jésuitique contenant plusieurs ambiguïtés, comme entre d'autres qu'ils ne mourroyent de ce jour-là, ny par eau, ni par feu, ni par glaive»⁵⁾.

Le récit donné jadis à Piaget⁶⁾, et qui est en réalité aussi de Simon Goulart⁷⁾, a dû être composé peu après le 12 décembre et a servi assurément au Vray Discours:

¹⁾ Texte: GABEREL, Deux récits, 14. — ²⁾ Rapport du secrétaire d'Etat aux cantons: «A esté rapporté par les prisonniers qui viennent d'être pendus que le sieur d'Albigni estoit au pied de l'eschelle, accourageant les soldats» (Gaberel). Rapport à la Vénérable Compagnie: «Le sieur d'Albigny, lieutenant général du duc, qui les avait encouragés à monter tenant lui-même le pied de l'eschelle» (Gaberel). Cf. DUFOUR-VERNES et RITTER, Histoire de l'Escalade, 1882, 19. — ³⁾ GARDY, in GOLDAST, Histoire de la survenue inopinée, 1903, 50; écrits de S. Goulart sur l'Escalade, cf. JONES, Simon Goulart, 140 ss. — ⁴⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, Histoire de l'Escalade, 20-1. Avec parfois quelques adjonctions empruntées à des chroniques savoyardes (Leti, Fremin). — ⁵⁾ Vray Discours, 11. — ⁶⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 345. — ⁷⁾ Attribution à Simon Goulart: DU BOIS-MELLY et CARTIER, Escalade 1602—1902, 1902, 7; BECDELIÈVRE, 130, référ.; JONES, l. c.

«Le vice-roi estoit au pied des eschelles, encourageant ceux qui montoyent et tançant les tardifs. Il y avoit aussi un jésuite escossois nommé entre ses disciples Père Abraham, lequel, outre une longue harangue, faite en lieu escarté en Plein Palaix, leur proposoit et promettoit Paradis par les degres de leurs eschelles. La plus part des escaladeurs estoyent charmez, et leurs billets contenoient à chascun d'eux exemption d'estre blessé pour tout le temps de leur exploit. Mais il y avoit tant d'ambiguité en ces merceries jésuitiques (comme l'effect en fist preuve) que c'estoit une fureur d'en faire estat»¹⁾.

Dans le dernier livre de son *Histoire Universelle*, paru en 1620, Agrippa d'Aubigné raconte l'Escalade d'après des documents qu'il a demandés à Genève, soit d'après des notes de Simon Goulart et un exemplaire du Vray Discours²⁾:

«... le Père Alexandre, Jésuite Escossois qui avoit desja fait au gros qui estoit en Plainpalais une harangue et distribué aux premiers certains billets bénits de la main du Pape, et dans la pluspart desquels, trouvez sur les morts et prisonniers, estoit escrit qu'ils ne mourroient de ce jour-là, ni par eau, ni par feu, ni par glaive; et de fait, comme le diable fait ses marches plains de cavillation il y en eut qui l'essaierent ainsi. Les dernières paroles d'Alexandre, en soulevant ceux qui montoient, furent, que les degrez de leurs eschelles estoient autant de pas pour monter vers le Ciel»³⁾.

Melchior Goldast publie en 1603⁴⁾ sous le pseudonyme de «Sallustius Pharamundus Helvetius» son *Carolus Allobrox, seu de superventu Allobrogum in urbem Genevam historia*⁵⁾, dont il donne la même année la traduction française: *Histoire de la supervenue inopinée des Savoyards en la ville de Genève, en la nuit du dimanche 12^e jour de décembre 1602*, sans nom d'auteur ni de traducteur⁶⁾. «Par son étendue, par la notoriété de son auteur, et les circonstances à la suite desquelles il a été publié, le Carolus Allobrox se place au premier rang des relations de l'Escalade, à côté du Vray Discours et du récit attribué d'abord à Piaget, et plus récemment à Simon Goulart»⁷⁾.

«Ceteri e vestigio sequuntur Albignio, cum Jesuita Scoto, animum addente, Jesuita viritim, ubi quemque ingens delictum venia et indulgentia impertiverat, commonefacit, bene-

¹⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 50. — ²⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, L'Escalade, récit tiré de l'Histoire universelle, et accompagné de documents nouveaux, 1884. — ³⁾ DUFOUR-VERNES, 8; BECDELIEVRE, 81. — ⁴⁾ Cf. l'étude de F. GARDY, in GOLDAST, Histoire de la supervenue inopinée des Savoyards en la ville de Genève, réimpression avec introduction, 1903; MDG, XXVIII, 1902-8. — ⁵⁾ Sur le Carolus Allobrox: GARDY, 34 ss. — ⁶⁾ Sur le texte français: GARDY, 46 ss. — ⁷⁾ GARDY, 39.

ficii Pontificalis, et illum missarum bono atque amplo mactat perpetuo lucro: postremum superum illum et caelestem locum, ubi acciperent nobile pretium, et per aethera cum martyribus regnarent, auctoritate Jubilena.» — Quelques pages plus loin: «Scilicet horum audaciam initio auxisse quaedam incantamenta carminum, quae ab Jesuitis Thononianis accepisse aiebant; quibus se munirent contra hostium virtutem et vires. Visebantur in illis cruces, principium Evangelii Johannis, nomina Mariae, Jesus, Trinitatis, ed haud scio qui ignoti characteres, istis subsignatis illis lingua francea: «Quicumque hanc scedulam portaverit, et die non peribit neque terra, neque aqua, neque gladio, nec mendax fuit, licet sollemnia sua frausus sit, Satan. Nam, scheda nocte ablata, strangulati in aere periere pomeridiano» ¹⁾).

Voici le texte français, par Goldast lui-même:

«Tous les autres le suivent sur le champ, Albigni les encourageant avec un Jesuite Escossois, lequel ayant baillé indulgence et rémission plénière à chacun à part pour quelque grande meschanceté, leur remémore le bénéfice que le Pape leur faisoit, les faisans participans de ce grand bien et inestimable heur de la Messe, et en fin leur assigne en vertu d'auctorité du Jubilé ce lieu bienheureux où ils recevroyent le digne salaire de leurs peines et règneroyent au ciel avec les martyrs» ²⁾. — «Leur audace fust augmentée du commencement par certains vers enchantés qu'ils disoient avoir reçu des Jésuites de Thonon, pour se préserver contre la vertu et force des ennemis. On voyoit en iceux des croix, le commencement de l'Evangile de S. Jean, les noms de Marie, Jésus, de la Trinité, et je ne sçay quels caractères incognus, avec ces paroles soubscrites en langue françoise: Quiconque portera ce billet, ne mourra ce jour-là, ni par terre, ni par eau, ni par le glaive. Ce qui fut vray, encor que le diable les trompa selon sa coustume. Car leur ayant osté le billiet de nuict, ils furent estranglés en l'air après midy» ³⁾).

¹⁾ Ce second texte a été produit par BERNEGGERUS, *Ex Taciti Germania et Agricola questiones miscellaneae*, 1640, Quæstio XXXIX: An amuletis militibus contra vulnera vis insit; cité par REICHELT, *Exercitatio de amuletis*, in WOLFF et REICHELT, *Curiosus amuletorum scrutator*, Francfort et Leipzig, 1692, 75-6. — LE BLANT, *Rev. arch.*, 1894, II, 11: «Les soldats auvergnats (?) qui tentèrent en 1602 une surprise contre Genève, s'étaient munis de charmes portant avec des caractères magiques le verset «In principio erat Verbum». Au bas du parchemin était écrit: «quiconque possédera cette cédule ne pourra périr aujourd'hui, ni par l'eau ni par le glaive». Le Blant se réfère au *Carolus Allobrox* et ajoute: «Un extrait de ce livre que je n'ai pu trouver se lit dans l'ouvrage de Berneggerus, *Ex Taciti Germania quaestiones miscellaneae*, Quæstio XXXIX, Argentorate, 1640»; cf. *Rev. numismatique*, 1894, 190. — ²⁾ Ed. GARDY, 1903, 76. — ³⁾ Ed. GARDY, 82; DEONNA, *L'inscription de Philibert Berthelier*, *Rev. d'histoire suisse*, IV, 1924, 395.

De Goldast s'inspire le ms. des Archives de Genève n° 115, copie de la main de Jean de la Corbière (mort en 1756), quand, après avoir reproduit le texte des billets, il ajoute :

«On trouva sur les Savoyards des billets, et dirent les avoir reçus des Jésuites à Thonon, pour se préserver contre la vertu et la force des ennemis. L'on leur trouva aussi des billets en français, et en caractères inconnus : Quiconque portera ce billet, ne mourra ce jour-là ni par terre, ni par eau, ni par le glaive» (les mots «à Thonon» ont été effacés)¹⁾.

3. Les chansons.

Un couplet du «Cet qu'est l'ai n'haut»²⁾ fait allusion à ces billets, et, disent Dufour-Vernes et Ritter³⁾, «témoigne de la joie malicieuse que les Genevois avaient eue à trouver ces espèces d'amulettes dans les poches des Savoyards». Ce n'étaient pour eux, hélas ! que «des passeports à passer chez les morts»⁴⁾. Et de nombreuses chansons, inspirées des récits précédents (nous en citons quelques-unes en annexe III), ne manquent pas de rappeler que les Savoyards avaient été «charmés», rendus invulnérables par des procédés magiques :

«De charmes imposteurs diabolique amorce,
Ces cruels Philistins, trompés, ensorcelés,
Encontre tout danger s'estimoyent assurés;
Mais ils sont trébuchés par la divine force»⁵⁾.

Jusqu'à nos jours, leurs auteurs n'oublieront pas ce détail :

«En vain mit-on des charmes dans vos poches,
Ces charmes-là ne sont point assez forts.
Pour garantir les traîtres de la mort»⁶⁾.

4. Légende ou réalité ?

Des auteurs ont pensé — et ils l'ont parfois prouvé — que le récit de l'Escalade s'est accru de traits légendaires⁷⁾, qu'il

¹⁾ Cité par DUFOUR-VERNES et RITTER, Agrippa d'Aubigné, 1884, 25, 30. — ²⁾ RITTER, La chanson de l'Escalade en langage savoyard, 1900, 25. —

³⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, Agrippa d'Aubigné, 25. — ⁴⁾ Chanson de 1793 : «Un jésuite très furieux / Exhortait les moins valeureux / Avec des passeports / A passer chez les morts». Chansons de l'Escalade, Jullien, 1868. —

⁵⁾ Cantique d'action de grâce, in Vray Discours, 1903 (Genève, Bibl. publique Gf. 302^o, n. XIX). — ⁶⁾ R. L. PIACHAUD, L'Escalade, 1935, 37. Adaptation du «Cet qu'est l'ai n'haut». — ⁷⁾ VUY : «Il serait temps de débarrasser cette journée

fameuse des légendes créées par l'imagination populaire, des fictions qui n'ont jamais existé que dans les chansons locales» (Une chanson sur l'Escalade, 1882, VI). A. DE BECDELIEVRE, 17, note, à propos du Vray Discours, dont il estime que quelques assertions sont discutables : «La légende commence dès lors à s'introduire dans l'histoire»; ib. 79 : «les récits se sont enrichis de détails où la légende a prêté sans doute quelque charme à l'histoire; tout au moins ne voit-on pas très bien où le narrateur aurait contrôlé ses dires»; ib. 83 : «il serait temps peut-être d'appliquer à la nuit fameuse les rigoureux procédés de notre critique moderne».

y a «une histoire et une légende de l'Escalade»¹⁾. Seraient en particulier issus de l'imagination populaire, ou des altérations volontaires des Réformés, les détails où la religion catholique est quelque peu tournée en dérision, apparaît entachée de superstition²⁾: l'effroi des soldats à la vue d'un lièvre qui traverse leur route, le rôle joué par le Père Alexandre au pied des remparts, son allusion aux échelles du Paradis³⁾, les billets qu'il distribue aux soldats⁴⁾. Dans l'avenir, disent-ils, peut-être que la critique historique, impartiale

«aura supprimé maints détails, chers aux chansons et aux vieux récits, la cacade d'Albigny, ou les passeports d'Alexandre... comme elle avait déjà retranché la mort de la comtesse de Sonnaz, ou la traditionnelle marmite, comme elle semble, hélas, au moment de retrancher l'épisode si beau de Bèze entonnant son psaume au matin de la victoire.... Peut-être, l'on ne se tromperait pas beaucoup, si l'on prétendait reconnaître sous tout cela je ne sais quelles préventions plus ou moins confessionnelles, accréditant les moindres bruits et amenant des rapprochements qui, de nos jours, égaient, plutôt qu'ils ne persuadent»⁵⁾.

Pourquoi vouloir supprimer de l'histoire certains faits, parce qu'ils ne répondent plus à notre mentalité actuelle — et encore! —; pourquoi éprouver quelque fausse honte à l'égard de pratiques qui étaient usuelles alors, et ceci — nous le verrons — non seulement dans le camp catholique, mais aussi dans le camp réformé?

5. La teneur des «billets».

En fouillant les morts et les prisonniers, on découvrit sur eux ces «billets». Interrogés, les prisonniers avouèrent les avoir reçus soit du Père Alexandre seul⁶⁾, soit des «Jésuites de Thonon»⁷⁾. Leurs interrogatoires écrits — s'il y en eut — sont perdus et nous ne pouvons contrôler leurs assertions. Les «billets» ont eux aussi disparu. On ne saurait pour cela

¹⁾ BECDELIEVRE, L'Escalade de 1602: L'histoire et la légende. 1903. —

²⁾ Ib. 79 ss. — ³⁾ Ib. 80: «Encore un peu, et l'on penserait qu'il a (Goulart-Piaget) entendu la longue harangue de ce jésuite écossois, il l'appelle même Père Abraham pour la circonstance, et «faite en lieu escarté en Plain Palaix, proposant et promettant aux soldats Paradis par les degrés de leurs eschelles»; ib. 82, l'auteur reproche à Fazy «qu'il ait remplacé, après tant d'autres, le Père Alexandre au pied des échelles, exhortant et confessant, distribuant des billets et des amulettes». — ⁴⁾ Ib. 80-1. — ⁵⁾ Ib. 81, 85. —

⁶⁾ Vray Discours; Agrippa d'Aubigné. — ⁷⁾ GOLDAST; ms. des Archives de Genève, n° 115.

nier leur existence, car nous connaissons le contenu de quelques-uns d'entre eux. Il a été publié en 1884 par MM. Dufour-Vernes et Ritter, en appendice au récit de l'Escalade par Agrippa d'Aubigné¹⁾, d'après trois manuscrits:

- A. Archives de Genève, ms. n° 115 p. 143 (Ce manuscrit est de la main de Jean de la Corbière († 1756).
- B. Bibliothèque de Berne, ms. Hist. Helv. VI, 58, p. 23—26; copie du XVIII^e siècle.
- C. Bibliothèque de Genève, ms. mhg. 141 c. Ce manuscrit, qui n'est pas folioté, paraît être de la main de David Piaget († 1644).

Une autre copie, abrégée, se voit dans un ms. de la Bibliothèque de Genève, «Histoire de l'Escalade, etc.»; Ms. suppl. 1560, 1937/261, p. 21.

En 1942, M. P. Geisendorf a donné à nouveau ce récit²⁾ d'après les manuscrits de Piaget³⁾ et de Perrin⁴⁾. Le texte le plus ancien est celui de Piaget. Né en 1580, âgé de 22 ans lors de l'Escalade, il ne fait pas œuvre originale, mais il s'inspire pour le récit de cet événement du Vray Discours, soit de Simon Goulart⁵⁾. Né en 1593, Perrin suit aussi pour l'Escalade le Vray Discours, et de plus Goldast⁶⁾. Les autres manuscrits (A et B) sont des copies du XVIII^e siècle d'après les précédents. Comme le texte des «billets» ne se trouve dans aucun des auteurs imprimés que nous avons cités plus haut, et qu'il est inédit dans l'œuvre de Piaget et de Perrin, il faut supposer que l'un de ceux-ci, sans doute Piaget, a pu en prendre copie sur les originaux encore existants. On ne saurait prétendre qu'ils aient inventé ce texte: «Desquels billets et charmes voici la coppie fidèle rapportée de mot à mot», affirment-ils⁷⁾. Cette assertion est certainement sincère, car, nous le verrons, ce texte reproduit exactement certaines formules talismaniques alors répandues dans le monde catholique, et plus spécialement destinées aux soldats. Nos anna-

¹⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, Agrippa d'Aubigné, L'Escalade, récit tiré de l'Histoire d'Universelle, 1884, 25, Appendice II. Cf. BECDELIEVRE, 146, qui ajoute: On verrait utilement aussi une note supplémentaire dans «Histoire de Genève, quatrième récit, L'Escalade», Fribourg 1893, p. 36—42. Elle montrerait le point de vue catholique. — ²⁾ P. F. GEISENDORF, Les annalistes genevois du début du dix-septième siècle, Savion-Piaget-Perrin. Etude et textes; MDG, XXXVII, 1942, 580, n° 106. — ³⁾ Sur ce ms., ib., 187. — ⁴⁾ Sur ce ms., ib., 227. — ⁵⁾ Ib., 210, 272. — ⁶⁾ Ib., 272. — ⁷⁾ Ib., 580, n° 106.

listes n'auraient pu les connaître par une autre voie, dans cette Genève proscrivant avec sévérité les écrits qui les contenaient, et condamnant ceux qui les utilisaient. Auraient-ils osé les reproduire, s'ils ne les avaient lues sur les «billets» des Savoyards, qui les justifiaient?

D'un manuscrit à l'autre, le texte n'offre que des divergences insignifiantes de graphie¹⁾.

Goldast fournit quelques détails nouveaux: certains «billets» portaient des croix, le commencement de l'Evangile selon S. Jean, les noms de Jésus, de Marie, de la Trinité, une formule en langue française accompagnant des «caractères». On en déduit qu'il a vu d'autres billets que Piaget et ses copistes.

S'il mentionne des caractères, il ne les reproduit pas. Le Manuscrit de Berne en donne l'image (fig. 1), en les répartissant sur trois lignes inégales, mais sans les accompagner d'aucune indication. On les voit aussi, avec quelques variantes, sur une autre copie du XVIII^e siècle (fig. 2), à la Bibliothèque de Genève (Histoire de l'Escalade, Ms. suppl. 1560, 1937/261, p. 21). Ils ne sont donc pas empruntés à Piaget ou à Goldast, mais à une source inconnue, dont l'auteur avait soigneusement relevé ces lettres étranges.

Les récits de l'Escalade disent des soldats que «la plus part»²⁾, ou bien «tous», ou encore seuls les premiers qui s'étaient approchés des murailles³⁾, portaient ces «billets». Piaget parle de «billets et charmes» au pluriel. Il y en avait donc plusieurs, et nous reconnâtrons cette diversité dans leur teneur, en retrouvant en eux des formules variées. Dufour-Vernes et Ritter ont «pour plus de clarté divisé le texte en six paragraphes; ce sont autant de morceaux divers et sans lien entre eux»⁴⁾, mais ils ont eu le tort de croire que ce texte ne constituait qu'un seul billet⁵⁾; de plus, leur division n'est pas exacte, car leurs paragraphes I et II, qu'ils séparent, ne forment qu'un tout⁶⁾.

¹⁾ DUFOUR-VERNES, 25: «Nous ne donnons en note que les variantes qui méritent d'être remarquées». La copie de Geisendorf est plus exacte que celle de Dufour-Vernes et Ritter; ceux-ci, par exemple, fusionnent en un seul alinéa l'invocation: «Exsurgat Deus», qui en réalité est répétée deux fois sous des formes un peu différentes (cf. DUFOUR-VERNES et RITTER, 28, par. IV, 1^{er} alinéa).

— ²⁾ Vray Discours; Goulart (Piaget); Journal d'Esaie Colladon, 1883, 5: «avoyent la plupart billets et charmes». — ³⁾ Agrippa d'Aubigné. — ⁴⁾ Op. c. 25. — ⁵⁾ Ib.: «de l'un de ces billets on a plusieurs copies». — ⁶⁾ Voir ci-dessous partie II, n° 7 et 8. D'autre part, on ne peut affirmer que chaque alinéa des copies manuscrites constituait un billet distinct, puisque précisément les deux premiers alinéas ne forment qu'une seule oraison.

«Nous renvoyons pour la critique de ce texte aux savantes remarques des deux annotateurs», dit M. Geisendorf en mentionnant la publication de MM. Dufour-Vernes et Ritter¹⁾. Nous ne croyons pas qu'il soit avantageux de suivre ce conseil. Le commentaire de ces deux érudits est en effet insuffisant et erroné en bien des points, car ils n'ont pas reconnu l'origine des formules talismaniques dont ils donnaient la transcription, et ils ont hasardé des hypothèses fausses. Pour une juste interprétation de ces «charmes et billets», il ne suffit pas d'être un pur historien, apte à la critique minutieuse des textes; il faut posséder quelque connaissance de l'histoire des superstitions, de la magie, des sciences occultes, et celle-ci leur faisait totalement défaut, puisqu'ils n'y ont fait aucune allusion. La seule identification qu'ils aient trouvée est celle de la formule «Exsurgat Deus», parce que ce Psaume est bien connu des protestants qui le chantent dans leurs temples: «Que Dieu se montre seulement...»

Nous nous substituerons à eux, et nous tenterons l'explication de ces «billets».

II. Interprétation des «billets».

6. L'Enchiridion du Pape Léon III.

*Haec est epistola Sancti Salvatoris quam Leo papa misit Carolo imperatori*²⁾.

Quel est ce pape Léon, qui envoya une lettre du Sauveur à l'empereur Charles, et quel est cet empereur?

Ce sont, affirme Gaberel³⁾, Léon X (Jean de Médicis, pape de 1513 à 1521) et Charles-Quint (1500—1558, abdique en 1555); le premier nous a en effet laissé des lettres adressées au second. Qu'en pensent Dufour-Vernes et Ritter? Leur commentaire est fort embarrassé⁴⁾, et il n'en faut retenir que les

¹⁾ GEISENDORF, 581, n. 1. — ²⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 26, par. I; GEISENDORF, 580, alinéa 1. — ³⁾ GABEREL, Les guerres de Genève, 138. — ⁴⁾ «On a du pape Léon III une douzaine de lettres adressées à Charlemagne, et un nombre plus grand de lettres du pape Léon X à Charles-Quint; nulle part il n'y est question de l'envoi d'une épître du Saint Sauveur. Quant aux empereurs Charles II, Charles III et Charles IV, ils n'ont pas été contemporains d'un pape Léon. Notre texte a sans doute en vue le pape Léon III, dont Eginhard raconte que, dans l'automne de l'année 804, il alla trouver l'empereur Charlemagne au-delà des Alpes; et voici, continue Eginhard, le motif de ce voyage du pape: on avait rapporté à l'empereur, l'été précédent, qu'il avait été trouvé dans la cité de Mantoue du sang du Christ; et à cause de cela, Charlemagne avait envoyé

noms du Pape Léon III et de Charlemagne, mais non pas les raisons qu'ils invoquent. Nous connaissons le pape Léon III (795—816), contemporain de Charlemagne, non seulement par ses écrits réputés¹⁾, mais aussi par des documents figurés. Il avait fait exécuter au Latran, vers 800, une mosaïque célèbre : on voyait au centre S. Pierre sur son trône, à gauche et à droite Charlemagne et Léon III agenouillés²⁾; une autre mosaïque de Ste Suzanne associait encore les deux personnages³⁾.

Il s'agit cependant ici non du pape historique, mais du pape légendaire et magicien. Dans son *Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie*⁴⁾, Gabriel Naudé énumère⁵⁾ divers papes qui ont été l'objet de cette accusation et qu'il s'efforce d'en disculper, tels Jeanne la papesse, soit Jean VIII, Martin II, Sylvestre II, Benoit IX, Grégoire VII, Jean X et Jean XXI, etc.⁶⁾. Le pape Sixte V n'aurait pas craint aussi de recourir à des formules superstitieuses, à en croire

«ce qui nous est rapporté par Emanuel de Moura, qui dit qu'un certain Escholier s'estant rencontré en la ville de Conimbre qui guérissait les playes et blessures en vertu de certaines paroles et oraisons, le bruit commun fut qu'elles avoient esté premièrement envoyées par le pape Sixte V à Jean d'Autriche pendant qu'il faisoit la guerre au Turc, pour s'en servir à la guérison de ses soldats navrez»⁷⁾.

Il semble que le premier pape prétendu magicien ait été Léon III, auquel on rapporta un recueil de formules talismaniques, l'*Enchiridion Leonis Papae*, qu'il aurait envoyé en présent à l'empereur Charlemagne⁸⁾. On ne sait à quelle

vers Léon III pour le prier de vérifier cette nouvelle; le pape alla lui-même rendre réponse à l'empereur. Mais cela ne concorde pas bien avec notre texte, et ne jette pas beaucoup de lumière sur le paragraphe qu'on vient de lire, qui annonce une lettre du Sauveur». — ¹⁾ LECLERCQ et CABROL, Dict. d'arch. chrétienne et de liturgie, s. v. Léon III. — ²⁾ Elle était déjà abimée au XVI^e siècle, fut restaurée en 1625 par le cardinal Barberini, et détruite au siècle suivant; on en conserve toutefois des dessins. LECLERCQ et CABROL, s. v. Léon III, fig. 7044; s. v. Charlemagne, 662 ss., fig. 2615. — ³⁾ Détruite en 1595. Ib., s. v. Charlemagne, 671, fig. 2618. — ⁴⁾ 1^{ère} éd., 1625. — ⁵⁾ Après d'autres auteurs, tel «Beno, cardinal schismatique qui a dressé le Catalogue des Papes magiciens», Naudé, éd. La Haye, 1653, 550, 553/5, etc. — ⁶⁾ Ib. 547 ss.; WIER, Histoires, disputes et discours, éd. Paris, 1885, II, 229: «L'histoire du Pape Sylvestre, deuxième du nom, est ici proposée aux magiciens qui se repentiront». — ⁷⁾ Naudé, op. c., 547. — ⁸⁾ Ib.: «Je croy que le plus ancien soupçonné, quoy que bien légèrement d'un tel crime, a esté Léon III, auquel on attribue un petit livre qui s'intitule «Enchiridion Leonis Papae contra omnia mundi peri-

date remonte cette attribution, cependant fort ancienne, puisqu'on la note déjà au XIII^e siècle¹). Ce recueil a donc circulé bien avant d'avoir été imprimé, et il circulera encore longtemps après sous forme manuscrite. Thiers en signale une première impression à Rouen en 1580²), mais la première édition connue est celle de Lyon en 1584³), qui fut suivie de nombreuses autres, à Lyon en 1601, à Mayence en 1633, à Ancône en 1649 et 1667, à Rome en 1660, 1740, 1748; au XIX^e siècle à Lille en 1813, à Poissy en 1849⁴). C'est dire la faveur dont ce livret a joui pendant des siècles jusqu'à nos jours; sur l'exemplaire d'Ancône, de 1667, que possède la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève, on lit cette note au crayon par le libraire Al. Jullien: «il se trouvait en 1883 dans le fonds du libraire Muzet 270 ex. en feuilles de cet ouvrage»; les Genevois d'autrefois ne craignaient pas, on le voit, de recourir à cette source malsaine.

Un autre pape ancien partage avec Léon III cette réputation de mauvais aloi: Honorius III (pape de 1216 à 1227), prétendu auteur du *Grimoire du Pape Honorius*, fort rare,

cula», qui contient force croix, force noms de Dieu et de la Cabale, force mots mystiques et peu intelligibles: ce qui discouvre assez que Le Loyer et Delrio ont eu bonne raison de se moquer de ceux qui estiment le dit livre avoir esté envoyé par ce Pape à l'Empereur Charlemagne, veu qu'il ne contient rien qu'une Théurgie bien platte et mal façonnée.» — LE BLANT, Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres, 34, 1895, 114, relève dans un ouvrage de 1608: «On use aussi de phylactères et légendes magiques et d'oraisons prises dans un recueil faussement attribué au Pape Léon III». — MAURY, La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge (4), 1877, 224: «Poursuivis, traqués par les magistrats, anathématisés par l'Eglise, les magiciens se vengèrent en faisant porter la responsabilité de leur crime sur deux papes des plus orthodoxes, Léon III et Honorius III. Ils forgèrent, sous les noms des pontifes deux livres de sorcellerie, l'Enchiridion et le Grimoire, qui ont été plusieurs fois réimprimés, et dans lesquels se trouvent réunies les ridicules recettes de leur art imaginaire». — ¹) LE BLANT, Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres, 34, 1895, 114. — ²) THIERS, Traité des superstitions qui regardent les sacremens, éd. Avignon, 1777, IV, 57: «l'abominable Enchiridion Manuale precationum, imprimé à Rouen, chez Richard l'Allemand, en 1580.» — ³) «Manuel ou Enchiridion de prières contenant les sept Psaumes pénitentiels, divers oraisons de Léon Pape». — ⁴) Sur ces diverses éditions: Catal. de la Bibliothèque nationale, Paris, s. v. Léon III; DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier, Rev. d'histoire suisse, IV, 1924, 390; LE BLANT, Rev. arch., 1892, I, 62; MARQUÈS-RIVIÈRE, Amulettes, talismans, pantacles, 1938, 339 (la date 1623 est sans doute une erreur pour 1633). Cf. encore sur l'Enchiridion: LE BLANT, Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres, 34, 1895, 117; id., Rev. arch., 1892, I, 6 ss.; DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier, 388 ss., 389, n. 1, réf.

dont la première édition paraît être de 1525, et a été suivie par celles de 1670 (Rome), 1750¹⁾. Il ne faut pas confondre cet opuscule avec le *Grimorium verum*, ou *Les vraies Clavicules de Salomon*, de 1517, dont plus tard le *Grand Albert* et le *Petit Albert* s'inspirent en majeure partie²⁾.

Notons encore que Charlemagne, à qui Léon III aurait envoyé son livret, bien loin de favoriser les pratiques superstitieuses et occultes, les a au contraire condamnées³⁾.

La plupart des éditions de l'Enchiridion donnent dans leur introduction, qui comporte quelques variantes, de précieux renseignements sur l'origine prétendue de ce recueil, son efficacité, et la manière de s'en servir. Il fut «envoyé au Sérénissime Empereur des Français Charlemagne, par le Pape Léon, pour le rendre heureux dans tous les événements de sa vie»⁴⁾. L'empereur répondit au pape par une lettre⁵⁾, où il dit avoir éprouvé les vertus de ces formules⁶⁾, évité par elles la mort, les ennemis, le poison, la foudre, et où il exprime au pape sa reconnaissance⁷⁾. En effet, précise l'Enchiridion:

¹⁾ LE BLANT, *Rev. arch.*, 1894, II, 10-11; 1892, I, 61; MAURY, *La magie et l'astrologie* (4), 1877, 224, n. 2. — ²⁾ MARQUÈS-RIVIÈRE, 339. Saintyves a fait à l'Institut internat. d'Anthropologie, Session de Prague, 1924, une communication sur les grimoires à oraisons magiques (*Clavicules de Salomon*, *Grimoire du Pape Honorius*, *Enchiridion du pape Léon*, *Grand Albert*, etc.). Je ne sais si elle a été publiée. — ³⁾ THIERS, I, 429: «Charlemagne, Empereur et Roi de France, dans son Capitulaire d'Aix-la-Chapelle de l'année 789, défend aux Ecclésiastiques, conformément au trente-sixième Canon du Concile de Laodicée, de faire des enchantemens ou des préservatifs, de peur d'être chassés de l'Eglise. Dans le sixième livre de ses Capitulaires, il défend également aux laïques et aux Ecclésiastiques de se servir de préservatifs, des fausses inscriptions ou des ligatures, etc.» — ⁴⁾ Ed. 1633, 1. — ⁵⁾ Ed. 1633, 5; éd. 1667, 12. — ⁶⁾ Ex. éd. 1633, 109; 1660, 89, 138: «On doit dire ceci trois fois, lorsqu'on est prêt à passer où sont les ennemis: on dit même que Charlemagne s'en servit en guerre, et par là demeura invincible; dès ce tems-là on avait tant de foi aux oraisons de la sainte Eglise, qu'on évitoit les coups de canon, en disant l'oraison suivante, etc.» Cette oraison: «sert pour être invincible, heureux dans une bataille, dans un siège de ville, et à forcer un camp ennemi.» — ⁷⁾ Ed. 1633, 2: «une lettre de remerciement adressée au Pape Léon, dont l'original se voit encore à Rome dans la bibliothèque du Vatican, écrite de sa propre main... Il lui marque dans cette lettre que depuis qu'il a reçu un petit livret intitulé Enchiridion, rempli d'oraisons particulières et de plusieurs figures mystérieuses envoyé par sa Sainteté comme un précieux présent, il n'a point cessé d'être heureux. Il déclare dans cette même lettre que tout ce qui se trouve dans l'Univers capable de nuire à l'homme, n'a eu aucune malignité contre lui», etc.

«L'histoire des siècles passés fait foi que, de tous les Princes Souverains, il n'y en a eu aucun jusqu'à présent qui ait vécu plus heureusement que Charlemagne. En temps de paix, en temps de guerre, ses entreprises ont toujours eu un favorable succès; sa valeur a cent fois éclaté dans des occasions périlleuses, où tout autre que lui auroit succombé. Il affrontait la mort avec une égale intrépidité dans les batailles rangées comme aux sièges des villes qu'il entreprenait de réduire sous son obéissance. Vainqueur de ses ennemis aussi bien que de ses assassins secrets, il s'est tiré heureusement de tous les dangers auxquels un Prince dont la gloire et le grand mérite fait des jaloux est ordinairement exposé.»

Au reste, chacun peut profiter de la protection dont Charlemagne a reconnu l'efficacité :

«Ce précieux livret est composé de figures et d'oraisons mystérieuses dont l'efficace paroît incroyable à ceux qui n'en ont pas fait l'expérience; elles les préservent de tous les périls...»¹⁾

«Si vous croyez fermement, sans vous mettre en doute, que chaque jour que vous récitez l'oraison suivante, et le porterez sur vous avec respect, soit dans la maison, soit dans la guerre, soit sur mer, ou dans quelque lieu que vous soyez, aucun de vos ennemis n'aura l'avantage sur vous; vous serez invincible, et délivré des plus méchantes infirmités et de toutes adversités»... «il ne sera jamais vaincu ni fait prisonnier»²⁾.

Suivent des instructions sur la manière d'utiliser ce recueil, avec révérence et piété³⁾. On le portera sur soi — et c'est pourquoi son format est souvent très exigu⁴⁾ — ou l'on portera seulement telle ou telle oraison, copié sur un parchemin⁵⁾. On en lira chaque jour au moins une page dévotement, et, en cas de péril, telle page plus spécialement appropriée; «il faut observer qu'en lisant ce livre, on doit être à genoux, la face tournée vers le Soleil levant comme faisoit toujours Charlemagne»⁶⁾. On s'en fera lire les oraisons, on les récitera: «qui leget aut audiat». Il y a donc maintes façons — «la façon de s'en servir varie dans presque toutes les éditions de cet ouvrage»⁷⁾ — d'utiliser cette protection qui, remar-

¹⁾ Ed. 1633, 6; 1667, 13. — ²⁾ Ed. 1660, 15. — ³⁾ Ed. 1633, 8: Instructions sur ce que l'on doit pratiquer en se servant utilement de ce petit livre; éd. 1660, 1; éd. 1667, 15. — ⁴⁾ LE BLANT, *Rev. arch.*, 1892, I, 62: «J'ajoute que l'Enchiridion, daté de 1601, fait sans doute pour être facilement caché, est de la dimension la plus exiguë. Il ne mesure que 7 centimètres de hauteur.» Celui de 1633 mesure 12×6,5 cm. — ⁵⁾ Ex. éd. 1633, 113: «Qui portera ladite oraison sur soi ne doit rien craindre, ni flèche, ni épée, ni autre arme ne lui pourra nuire.» Autres ex. 120, 121, 125, etc. — ⁶⁾ Ed. 1633, 9. — ⁷⁾ Ed. 1660, 1.

quons-le, concerne le plus souvent les ennemis, les flèches, les armes à feu, etc., en un mot les dangers de la guerre.

A ce recueil, manuscrit ou imprimé, sont empruntées plusieurs formules des «billets» que portaient les assaillants de Genève dans la nuit de l'Escalade.

7. L'épître du Saint Sauveur.

Haec est epistola sancti Salvatoris . . quam Leo Papa misit Carolo Imperatori.

MM. Dufour-Vernes et Ritter remarquent que la correspondance entre Léon III et Charlemagne, ou celle entre Léon X et Charles-Quint, ne contient aucune «épître du Saint Sauveur», et que nulle part il n'y en est fait mention. Ils déclarent obscur «le paragraphe qu'on vient de lire, qui annonce une lettre du Sauveur. Le fait est que cette lettre ne se trouve dans aucun des trois manuscrits, et ne se rencontre pas ailleurs»¹⁾.

Nous connaissons plusieurs lettres écrites par Jésus-Christ de sa propre main, qui servent de talismans²⁾. Celle qu'il adressa au roi Abagar (Abgar³⁾) trouve sa place dans l'Enchiridion: «C'est pourquoi je vous envoie cette lettre, écrite de ma main, afin que, partout où vous vous trouverez, . . vos ennemis ou adversaires n'aient aucune domination sur vous . . si vous portez avec dévotion cette prière, etc.»⁴⁾. Une autre a été trouvée à Jérusalem, dans un linge, écrite en caractères d'or, et a été expliquée «par un enfant orphelin âgé de 7 ans, qui n'avait jamais parlé»⁵⁾. Une autre encore, tombée à Jérusalem et mentionnée dès 745, y fut découverte par l'archange S. Michel⁶⁾. Pour donner plus de valeur aux oraisons protectrices, aux formules talismaniques, on prétend qu'elles sont des lettres divines, tombées du ciel, apportées

¹⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 26. — Gaberel affirme sans hésiter que le Père Alexandre «a distribué aux soldats des papiers contenant une lettre écrite par Notre Seigneur Jésus-Christ et envoyée par Léon à Charles-Quint». — ²⁾ HOFFMANN-KRAYER, Handwörterbuch d. deutsch. Abglaubens, s. v. Himmelsbrief. — ³⁾ LECLERCQ et CABROL, Dict. d'arch. chrétienne et de lit., s. v. Amulettes, 1807 ss., référ.; s. v. Abgar (légende d'); HOFFMANN-KRAYER, s. v. Abgarsage; DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier, Rev. d'hist. suisse, IV, 1924, 391, référ. — ⁴⁾ Ed. 1633, 99; 1660, 79. — ⁵⁾ PARFAIT, L'arsenal de la dévotion (8), 358. — ⁶⁾ HOFFMANN-KRAYER, s. v. Michaelsbrief: «Incipit epistola Domini nostri Jesus Christi filii Dei, qui Hierosolyma cecidit et per Michaellem archangelum ipsa epistola inventa est ad portam Effrem.»

par quelque messenger céleste, trouvées sur le Saint Sépulcre ¹⁾. C'est ainsi que l'on appelle «lettres de Sainte Agathe» la formule prophylactique «*Mentem spontaneam habeo, etc.*», usitée surtout contre la foudre, l'incendie: lors de l'ensevelissement de la sainte, martyrisée sous l'empereur Dèce vers 251, un ange aurait apporté sur sa tombe une pierre sur laquelle étaient gravés ces mots ²⁾.

Nous allons retrouver dans l'Enchiridion le texte de cette «lettre». Il n'y est toutefois pas qualifié de «lettre du Sauveur», mais de «paroles, verba», que le Pape Léon aurait envoyées à l'empereur Charlemagne. Entendons donc ces termes «*epistola Sancti Salvatoris*», non comme «lettre écrite par Jésus-Christ», mais dans le sens de «paroles écrites, missive concernant le Saint Sauveur, envoyée par Léon III à Charlemagne» ou, pour nous servir des mots mêmes de la table des matières de l'Enchiridion, de «oraison au Sauveur Jésus-Christ» ³⁾.

Cette missive est une oraison à la Croix de Jésus-Christ; dans l'Enchiridion, comme dans le texte de nos billets, elle comporte deux parties qui ne forment qu'un tout: a) l'«envoi», soit le préambule, et b) l'oraison elle-même.

8. L'oraison à la Croix du Sauveur.

Il suffit, pour s'en convaincre, de mettre en regard les deux textes, où l'on ne relève que de légères divergences:

«Billets» ⁴⁾

a) Préambule.

Haec est epistola Sancti Salvatoris quam quilibet homo secum ferre potest, quam Leo papa misit Carolo imperatori et qui illam illo die leget aut audiat non morietur ferro, igne vel aqua, nec in terra malus homo ei nocere poterit, nec inimicus alia causa ei nocere poterit et si illo die morietur poenas inferni non sentiet.

Enchiridion ⁵⁾

a) Préambule.

Haec sunt verba, quae Leo Papa Carolo Magno Regi ac Imperatori misit, quorum virtus est probata. Quaecumque igitur persona ea supra se portaverit, aut legerit, seu legi fecerit, eo die evadet pericula malae mortis, neque ignis, neque aquae offensionis nullam patietur, sed in honore et senectute morietur... et verba sunt haec quae sequuntur:

¹⁾ Une oraison à la Vierge Marie: «Cette lettre a été trouvée au saint sépulcre de Jésus-Christ par un prêtre, après avoir dit la sainte messe, enveloppée dans un linge; chose merveilleuse et étonnante, il fut grandement surpris lorsqu'il vit l'explication de cette lettre: «Quiconque la portera sur soi, etc.» PARFAIT, *L'arsenal de la dévotion* (8), 358. — ²⁾ DEONNA, *Genava*, III, 1925, 256, référ.; MARQUÈS-RIVIÈRE, *Amulettes, talismans, pantacles*, 162. — ³⁾ Enchiridion, 1633, 117: «Oraison au Sauveur J. C.»; éd. 1660, 97, id. — ⁴⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 26, par. I; GEISENDORF, 580, 1^{er} alinéa. — ⁵⁾ Ed. 1667, 124; en français, éd. 1633, 118; éd. 1660, 99.

b) Oraison¹⁾

Christus mecum. † Istam crucem semper adoro, † Crux certa salus mea. † Crux dividit gladios. † Crux solvit vincula. † Crux est in me. † Crux est in anima mea. † Crux est immobile signum. † Crux est via, veritas et vita. † Per crucem intrat divina virtus. † Crux Christi fundit omne bonum. † Crux Christi aufert omne malum. † Crux Christi aufert poenam mortis. † Crux Christi dat vitam aeternam. † Crux Christi divina salva me. Quam super me et ante me gero quum antiquus inimicus ab homine in quo te videt fugit.

b) Oraison²⁾

Crux † Christi, quam sempe adoro. † Crux Christi sit in porta et vera salus. † Crux Christi superet omnem gladium. † Crux Christi superet vincula mortis. † Crux Christi sit pro me. † Crux Christi sit admirabile signum. † Crux Christi sit mihi potestas. † Crux Christi mondeat omne bonum mihi. † Crux Christi liberet me ab omni malo praesenti et futuro. † Per hoc signum Crucis sit mihi divinae gratiae omnis intercessio. † Crux Christi auferat a me omnes adversitates hujus mundi. † Crux Christi sit mecum, et salvet me, ante me et post me, quia antiquus diabolus ubi te videt, a me recedat † Per Crucis hoc signum † fugat a me omnis malignus spiritus † etc. (suivent quelques noms divins, et versets).

Ce sont, dit la table des matières de l'Enchiridion, «les paroles que le Pape Léon envoya à Charlemagne pour le préserver du feu, de l'eau; une femme enceinte, si elle la porte, sera soulagée»³⁾. «L'oraison qui commence à la page 124 sert contre les périls de la mort, soit par feu naturel, élémentaire ou artificiel, soit par eau, ou de quelque autre manière que ce soit»⁴⁾.

Une autre «admirable oraison à la Croix du Sauveur Jésus-Christ» rappelle la précédente:

«Crux Christi salva me. † Crux Christi protege me. † Crux Christi ab omni malo me defende. † Judica, Domine, nocentes me, etc.»⁵⁾

Relevons encore celle-ci:

«Crux Christi adjuva me. † Crux Christi salva me. † Crux Christi defende me ab omnibus inimicis meis, et ab omni malo periculo, † etc.»⁶⁾

¹⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 27, par. II; GEISENDORF, 580, 2^{ème} alinéa.

— ²⁾ Enchiridion, éd. 1633, 119; 1667, 125; en français, éd. 1660, 99. La place des croix entre les mots varie un peu suivant les éditions. — J. EVANS, *Magic Jewels of the Middle Ages and the Renaissance*, 1922, 133. — ³⁾ Ed. 1663, 179. — ⁴⁾ Ed. 1667, 157. — ⁵⁾ Ed. 1633, 79; éd. 1667, 88; cf. DEONNA, *Talismans chrétiens*, Rev. hist. des rel., XCV, 1927, 31, 39. — ⁶⁾ Ed. 1633, 94; 1667, 101.

L'oraison à la Croix a persisté jusqu'à nos jours. On en retrouve en effet la plupart des termes dans «L'Invocation à la Sainte Croix», éditée au XIX^e siècle à Vaugirard par l'imprimerie Aubry ¹⁾ :

«C'est un simple feuillet, au recto duquel se trouve la prière ci-dessous, que ses étonnantes vertus ne permettent pas de laisser ignorer :

«Dieu tout puissant, qui avez souffert la mort à l'arbre particulier pour tous mes péchés, soyez avec moi.

Sainte Croix de Jésus-Christ, ayez pitié de moi.

Sainte Croix de Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Sainte Croix de Jésus-Christ, soyez mon espoir.

Sainte Croix de Jésus-Christ, repoussez de moi toute arme tranchante.

Sainte Croix de Jésus-Christ, versez en moi tout bien.

Sainte Croix de Jésus-Christ, détournez de moi tout mal.

Sainte Croix de Jésus-Christ, faites que je parvienne au chemin du salut.

Sainte Croix de Jésus-Christ, repoussez de moi toute atteinte de mort.

Sainte Croix de Jésus-Christ, préservez-moi des accidents corporels et temporels;

Que j'adore la Sainte Croix de Jésus-Christ à jamais!
Faites que l'esprit malin invisible fuie de moi, etc.»

Les indications qu'on lit au verso attribuent à cette oraison les vertus que possède celle du Pape Léon dont elle s'inspire, mais elles en situent à une autre date l'origine et les auteurs :

«Cette prière a été trouvée en 1505, sous le sépulcre de Jésus-Christ, et envoyée par le pape à l'empereur Charles quand il partit pour combattre les ennemis envoyés à Saint-Michel en France²⁾.

Celui qui lit cette prière, qui l'entendra lire ou la portera sur lui ne mourra pas subitement, ne se noiera pas, ne se brûlera pas; aucun venin ne pourra l'empoisonner, il ne tombera pas entre les mains de ses ennemis et ne sera pas vaincu dans les batailles. Quand une femme se trouve en enfantement, qu'elle entendra lire ou lira cette prière, ou la portera sur elle, elle sera promptement délivrée, etc.».

¹⁾ PARFAIT, L'arsenal de la dévotion (8), 360, 377. — ²⁾ Cette date 1505 correspond au pontificat de Léon X et au règne de Charles-Quint; cf. plus haut. Mais j'ignore quelle peut être cette expédition contre S. Michel en France.

9. Les Psaumes.

En entier ou en quelques-uns de leurs versets, les Psaumes apportent dès les origines du christianisme une importante contribution à la prophylaxie et à la magie¹⁾. On les lit déjà en des amulettes égyptiennes et syriennes, sur papyrus ou sur ostraka, des VII^{ème}-VIII^{ème} siècles²⁾, et on y a recours pendant tous le moyen âge et les temps modernes dans les circonstances les plus diverses³⁾. Ils permettent de se défendre contre tout mal⁴⁾, de résister à la torture⁵⁾, de faire mourir son ennemi⁶⁾, de prendre une sorcière par les cheveux⁷⁾, de reconnaître un larron en lui crevant

¹⁾ DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier, *Rev. d'hist. suisse*, IV, 1924, 393, réf. et ex. — ²⁾ KAYSER, Gebrauch von Psalmen zur Zauberei, *Zeitschr. d. deutsch. Morg. Gesell.*, 42, 1888, 456; BILABEL, Griechische, koptische und arabische Texte zur Religion und Literatur in Aegyptens Spätzeit; P. COLLART, Psaumes comme amulettes, *Aegyptus*, 1934, 463. — Ex. Psaume 109: LECLERCQ et CABROL, s. v. Amulettes, 1810, réf. — Psaume 132: COLLART, 467, n. 1. — Psaume 135: BILABEL, n° 127; COLLART, 463. — Psaumes 116, 129, 140, 141: BILABEL, n° 129; COLLART, 464 (amulette avec fragments de ces 4 Psaumes). — Psaume 140: COLLART, Un Papyrus Reinach inédit, Psaume 140 sur une amulette, *Mélanges Wilcken*, 208. — Psaume 90: COLLART, 460; LECLERCQ et CABROL, s. v. Amulettes, 1810, amulette avec le début de ce Psaume. — Le Psaume 90, écrit à rebours, comme talisman dans des textes magiques éthiopiens, dans *Recueil de textes magiques éthiopiens*, par GREBAUT et GRIAULE, *Miscellanea africana* LEBAUDY, n° 1, 1939; cf. *Rev. hist. rel.*, CXIX, 1939, 115. En Orient encore au XIX^e siècle; Kayser donne un exemple de 1847. — ³⁾ WIER, *Histoires, disputes et discours*, éd. Paris, 1885, I, 188: «Outre cela, s'il y a quelque verset des Psaumes ou des autres livres de la Bible, lequel se puisse accomoder à leurs désirs, il est meslé parmi les oraisons». — ⁴⁾ WIER, II, 62: «Pour se défendre, on fait une figure dedans la terre avec de craye et avec quelques autres folies: puis on récite des Pseaumes et oraisons, et rend-on l'acte plus honorable par le récit de la messe. Cela fait, on fiche un clou de fer dedans un arbre». — ⁵⁾ En récitant le verset 2 du Psaume 44 («Eructavit cor meum verbum bonum, etc.»), l'accusé reste muet devant le juge, même sous la torture; mais, en recourant à d'autres psaumes (7, 9, 44, 50, 118), le juge peut l'obliger à confesser la vérité. WIER, II, 65, 69; LE BLANT, *Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres*, 34, 1892, 293, 297/8; DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier, *Rev. d'hist. suisse*, IV, 1924, 394, réf. — ⁶⁾ WIER, II, 41: «Quelques autres, qui se surnomment gens d'Eglise, se servoyent du Pseaume cent huitième, selon la translation vulgaire, commençant «Deus laudem meam ne tacueris»; tenant pour certain que quand ils auroient prononcé les paroles de ce Pseaume (où il y a des imprécations fort effroyables) contre qui que ce fust, il mouroit bien tost, ou dedans l'an révolu au plus tard. Mais ce Pseaume, qui est le cent neuvième en son vray ordre, et se commence «O Dieu mon honneur et ma gloire, etc.», a un tout autre sens». — ⁷⁾ WIER, II, 63: «Image pour pendre la sorcière par les cheveux: Ou afin que les sorcières soyent pendues par les cheveux.. ils composent une effigie

un œil¹⁾. Ils guérissent les fièvres²⁾; font tourner l'anneau dans ce procédé de divination³⁾. Pour empêcher le beurre de se former, recitez un verset du Psaume 31⁴⁾; pour éviter que le vin ne devienne aigre, écrivez sur le tonneau ou sur une pomme que vous jetterez dans le liquide les paroles du Psaume 34: «Goutez et voyez combien doux est le Seigneur»⁵⁾; le même verset peut du reste aussi servir à la guérison des maladies⁶⁾. On écrit sur du verre le Psaume 9: «Confitebor tibi Domine», avec certains caractères⁷⁾. Les sept Psaumes pénitenciaux, dit l'Enchiridion, qui en donne le texte, soit les psaumes 6⁸⁾, 31⁹⁾, 37¹⁰⁾, 50¹¹⁾, 101¹²⁾, 129¹³⁾, 142¹⁴⁾ «sont aussi d'une grande utilité»¹⁵⁾. On récite des psaumes pendant certains actes superstitieux et magiques, et en préparant cer-

faite de la terre d'une teste d'homme mort, laquelle ils baptisent au nom de celle qu'ils veulent pendre, et luy baillent le nom qu'ils écrivent avec un caractère; puis ils la parfument d'un os puant et lisent à rebours les Pseaumes: Domine, dominus noster, etc. Cela fait, ils l'ensevelissent en deux divers endroits.» — ¹⁾ WIER, II, 26/27: «Le moyen de crever un œil au larron: On conoistra le larron per l'arrachement de l'œil en ceste façon. Premièrement on lit les sept Psaumes avec les letanies; puis on dit une épouvantable oraison à Dieu le Père, et à Jésus Christ, et fait-on l'exorcisme contre le larron. Cela fait, on fiche un clou d'airain à trois quarres, consacré par quelques cérémonies, au milieu d'une figure ronde faite en la façon d'un œil, et marquée de quelques noms barbares, on chasse ce clou dedans avec un maillet fait de bois de Cyprès, et dit-on en frappant: Seigneur tu es juste et tes jugements sont justes. Alors le larron se manifestera en criant.» — ²⁾ LE BRUN, Superstitions anciennes et modernes, Amsterdam, 1733, I, 88: «le premier verset du Pseaume...» — WIER, II, 24: «Un autre lave ses mains avec le malade devant l'accez de la fièvre et au commencement de l'accès il dit tout bas le Pseaume qui commence: Exaltabo te Deus meus Rex (Psaume 144).» — ³⁾ LE BRUN, I, 19. — ⁴⁾ THIERS, Traité des superstitions (4), 1777, I, 363: «Empêcher que le beurre ne se fasse en frappant trois fois avec un bâton sur la baratte, et en récitant un verset du Pseaume 31». — ⁵⁾ WIER, II, 29: «Aphricanus écrit dessus le tonneau, pour empescher que le vin ne se gaste toute l'année d'un charme exécrationnel «Gustate et videte quod bonus est dominus», abusans très méchamment de ce que le Psalmiste a approprié à la conscience paisible et à la félicité éternelle des fidèles». LECLERCQ et CABROL, s. v. Amulettes, 1855; DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier, Rev. d'hist. suisse, IV, 1924, 394. — ⁶⁾ THIERS, I, 418, n° 47. — ⁷⁾ THIERS, I, 276; LE BRUN, I, 66. — ⁸⁾ Enchiridion éd. 1633, 16: Domine, ne in furore tuo arguas me... Miserere mei... — ⁹⁾ Ib. 18: Beati quorum remissae sunt... — ¹⁰⁾ Ib. 19: Domine ne in furore arguas me, neque in ira tua... — ¹¹⁾ Ib. 22: Miserere mei Deus. — ¹²⁾ Ib. 24: Domine, exaudi orationem meam... et clamor meus... — ¹³⁾ Ib. 28: De profundis clamavi... — ¹⁴⁾ Ib. 28: Domine exaudi orationem meam, auribus percipe... — ¹⁵⁾ Ib. 1633, 10; 1667, 17.

tains talismans¹⁾. En gravant sur les murs de sa prison le verset 15 du Psaume 118: «Non moriar, sed vivam et narrabo opera Domini», Philibert Berthelier pensait peut-être s'assurer une aide efficace contre le sort funeste qui le menaçait²⁾.

Les guerriers trouvent en ces psaumes des armes précieuses. Le 32^e est apte à faire lever le siège d'une ville en sept jours³⁾. Ils recourent aussi aux talismans que l'on forme avec des versets de psaumes, dont chacun correspond à un des 72 génies ou anges de la Cabbale, et à l'un des attributs de Dieu⁴⁾; grâce à eux, on a la victoire, on est délivré de ses ennemis, on est invulnérable, ou, prisonnier, on est libéré⁵⁾.

S'étonnera-t-on, si les «billets» des Savoyards puisent à cette source féconde de vertus protectrices?

10. Miserere mei...

Jesu Christe, fili Dei vivi, miserere mei...⁶⁾.

On rencontre cette formule dans diverses oraisons pro-

¹⁾ Ib., 1660, 135, psaume 58; 138, psaume 50; ib., psaume Judica Deus nocentes; 140, psaume 44; 141, psaume 50; ib., psaume Principes; 142, psaume Magnificat; ib., psaume 118, etc. — ²⁾ DEONNA, L'inscription de Philibert Berthelier. — ³⁾ JACOB, Curiosités des sciences occultes, 135: «il est propre pour faire lever le siège d'une place, en prenant un vase de terre plein d'huile d'olive, et dire le psaume trois fois le jour dessus, le matin, à midy et au soir, avec son Intelligence; et avec cette huile, marquer le nom de l'Intelligence et le caractère contre toutes les portes de la ville, place ou maison et ferez sept fois la même chose, et après les sept fois on sera délivré et le siège sera levé au bout de sept jours. Nom de l'Intelligence: Iola». — ⁴⁾ Un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris décrit en détail ces amulettes faites avec les psaumes, et leur efficacité, «Les caractères de tous les Génies et Esprits, et les soixante-douze noms de Dieu avec les versets des psaumes qui y répondent». Cf. JACOB, Curiosités des sciences occultes, 134 ss. (donne comme exemples les psaumes 16, 18, 32, 43, 70); MARQUÈS-RIVIÈRE, Amulettes, talismans, pantacles, 1938, 287 ss. — ⁵⁾ MARQUÈS-RIVIÈRE, 288, n° 2, Jeliel: pour obtenir la victoire contre ceux qui attaquent injustement; psaume 21, verset 20. - n° 11, Lauviah: pour obtenir la victoire; psaume 17, verset 50. - 289, n° 16, Hakamiah: pour obtenir la victoire et confondre les ennemis; psaume 87, verset 1. - n° 23, Melahel: contre les armes; psaume 120, verset 8. - n° 27, Ierathel: pour être délivré des ennemis; psaume 139, verset 1. - 290, n° 29, Reuel: pour être délivré de tous les ennemis, tant visibles qu'invisibles; psaume 53, verset 4. - n° 37, Aneil: pour avoir la victoire; psaume 79, verset 8. - 291, n° 40, Ieiasel: pour délivrer des prisonniers; psaume 87, verset 15. - n° 43, Veualiah: pour détruire les ennemis de tout ordre; psaume 87, verset 14. - n° 52, Imamiah: pour détruire la puissance des ennemis et les humilier; psaume 7, verset 8. - 292, n° 57, Nemamiah: pour délivrer les prisonniers; psaume 113, verset 19; etc. — ⁶⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 28, par. IV, 1^{er} alinéa; GEISENDORF, 580, 4^e alinéa.

tectrices de l'Enchiridion: «O Jesu Christe, fili Dei vivi, miserere mei...»¹⁾, «O Jesu Christe, fili Dei vivi miserere mihi peccatori...»²⁾, appel à la miséricorde divine qui s'inspire des Psaumes: «Miserere mei, Domine, quoniam tribulor...»³⁾, «Miserere mei Deus, quoniam conculcavit me homo...»⁴⁾, «Miserere mei Deus, miserere mei, quoniam in te confidit anima mea...»⁵⁾, «Miserere mei Domine, quoniam infirmus sum»⁶⁾, «Miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tuam...»⁷⁾. Ce dernier psaume, le 50^e, est l'un des sept de la pénitence, et d'une vertu éprouvée. L'incapacité de le réciter, comme d'ailleurs l'Evangile de S. Jean, était jadis une preuve de sorcellerie, de possession démoniaque⁸⁾. Les sorciers cependant s'en servent pour nouer l'aiguillette, récitant à rebours un de ses versets⁹⁾. «Miserere mei», clament des litanies¹⁰⁾. Pour guérir les fièvres, on grave tel talisman en récitant «Miserere Mei Deus, miserere mei, quia in te confidit anima mea»¹¹⁾. Une amulette porte la mention des Rois Mages, le mot Ananizapta, etc., et «Fili Dei Tu miserere mei»¹²⁾.

11. Exsurgat Dominus Deus...

- a) *Jesu Christe, fili Dei vivi, miserere mei. † exsurgat Dominus deus et dissipentur inimici ejus et fugiant qui oderunt eum a facie ejus et justi epulentur in conspectu Dei et delectentur in justitia. Gloria Patri, etc.*
- b) *Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus et fugiant qui oderunt eum a facie ejus sicut deficit fumus, deficient et sicut fluit cera a facie ejus sic pereant peccatores a facie Dei et justi epulentur in conspectu Dei et delectentur in laetitia...*

Nous suivons ici la copie de M. Geisendorf¹³⁾, où la formule est répétée deux fois avec quelques variantes, en

¹⁾ Ed. 1633, 79; 1667, 65. — ²⁾ Ed. 1633, 47; 1667, 59. — ³⁾ Psaume 30: «In te Domine speravi...» — ⁴⁾ Psaume 55. — ⁵⁾ Psaume 56. — ⁶⁾ Psaume 56; un des Psaumes pénitentiels, Enchiridion, éd. 1633, 16; 1667, 23. — ⁷⁾ Psaume 50; Enchiridion, éd. 1633, 22; 1660, 9; 1667, 29. — ⁸⁾ DELRIO, 1028; THIERS, III, 226; GENAVA, III, 1925, 246, 251. — ⁹⁾ THIERS, IV, 516: «Ceux qui récitent à rebours un des versets du Psaume «Miserere mei Deus», qui prononcent ensuite par trois fois le nom et le surnom des deux nouveaux Mariés, en formant un nœud la première fois, la seconde en le serrant un peu, et la troisième en le nouant tout à fait, et en disant pour combien de tems on veut qu'il soit noué.» — ¹⁰⁾ Cf. A. DE GOURMONT, Le latin mystique, 1928, 144 ss. — ¹¹⁾ GAFFAREL, Curiositez inouyez sur la sculpture talismanique des Persans, 1650, 137. — ¹²⁾ LE BLANT, Rev. numismatique, 1891, 253; cf. GENAVA, III, 1925, 245-6, référ. — ¹³⁾ GEISENDORF, 580, alinéa 4 et 5.

deux alinéas consécutifs, texte que celle de MM. Dufour-Vernes et Ritter condensent en un seul alinéa¹⁾. Bien que souvent un même talisman redouble ou multiplie le thème protecteur, pour en augmenter la puissance²⁾, il est plus probable que ce redoublement dénote ici deux billets distincts, avec un texte un peu différent.

MM. Dufour-Vernes et Ritter ont reconnu le «psaume LVII, versets 2, 3 et 4: «Que Dieu se montre seulement...», en réalité le psaume 67 (68)³⁾. Les oraisons de l'Enchiridion n'en utilisent que quelques mots: «sed sicut fluit cera a facie ignis, liquefiant ante conspectum meum»⁴⁾, et il semble donc que l'auteur des billets ait recouru à une autre source. Nous savons que les démons craignent beaucoup les paroles de ce psaume, et s'enfuient quand on les récite⁵⁾: Saint Antoine en fit l'expérience:

«Hac ratione docet Athanasius quoque, daemones plurimum formidare verba Psal. 68, si quis ea attente ex animo oret:

Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus, et fugiant a facie ejus, qui odiunt eum. Sicut propellitur fumus, tu propelle eos; et sicut liquescit cera a facie ignis, sic pereant impii a facie Dei, et reliqua.

Hac etiam oratione Satanam adegisse S. Antonium in acerbissimo illo certamine adversus daemonum turbas, testatur idem. Alias et illud Psalmistae occinebat: «Si consistunt adversum me castra, non timebit cor meum»⁶⁾.

¹⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 28, par. IV, alinéa 2. — ²⁾ DEONNA, Essai sur la genèse des monstres dans l'art, La répétition d'intensité, Rev. des ét. grecques, 1915, 312. — ³⁾ Il est récite à l'Introït de la messe de Pentecôte; cf. Heures latines et françaises, à l'usage des Dames, Paris, 1793, 401. — ⁴⁾ Ed. 1633, 97; 1667, 104. — ⁵⁾ Dans un exorcisme: «Exurgat Deus, etc». MENGHI (MENGUS), Flagellum daemonum, in Malleorum quorundam maleficarum, Francfort, 1588, 170, 219. Cf. aussi WIER, De praestigiis daemonum, Bâle, 1583, 558. — ⁶⁾ WIER, Opera omnia, Amsterdam, 1660, 380; Histoires, disputes et discours, Paris, 1885, II, 54-5: «Pour ceste raison Athanase escrit que les diables craignent beaucoup les paroles du 68^e Psaume, lorsque quelqu'un les prononce attentivement, et qu'il prie de tout son cœur. Que Dieu se montre seulement / Et on verra soudainement / Abandonner la place. / Le camp des ennemis espars, / Et ses haineux de toutes parts / Fuir devant sa face. / Dieu les fera tous s'enfuir, / Ainsi qu'on voit s'esvanouir / Un amas de fumée. / Comme la cire auprès du feu, / Ainsi des meschans devant Dieu / La force est consumée. — Le mesme tesmoigne que par telle oraison S. Antoine chassa Satan, en ce rude conflict qu'il eut contre une troupe de diables. Quelquefois aussi il chantoit ce qui est contenu au Psaume 27: «Tout un camp vienne et moy seul environne, jamais pourtant mon cœur n'en tremblera».

On lit sur des amulettes et sur des cloches: «Exurgat Deus et dissipentur inimici eius»¹⁾.

12. Gloria Patri...

Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto, sicut erat in principio, et nunc et semper et in saecula saeculorum. Amen.

Cette phrase, terminant un des alinéas précédents (n° 11 a), constitue la «petite doxologie»²⁾, qui clôt le chant ou la récitation des psaumes, et, dans l'Enchiridion, suit chacun des psaumes pénitentiels. Le «Gloria Patri» peut être toutefois employé seul; ainsi, pour guérir des fièvres, on récitera la formule «Potentia Patris...»³⁾, puis on dira cinq fois «Gloria Patri...» et cinq fois «Pater» et «Ave»⁴⁾.

13. Irruat formido et pavor...

*Irruat super omnes inimicos nostros et formido et pavor, in magnitudine brachii sui fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseant famuli isti tui, quos possedisti et pretioso sanguine tui redemisti, (qui habitat in Auditorio Altissimi). Amen*⁵⁾.

Voici le commentaire de MM. Dufour-Vernes et Ritter:

«Quant au quatrième alinéa, quoique nous n'ayons pas réussi à le retrouver ailleurs, ce n'est pas sans hésitation que nous nous demandons si ce centon de phrases et de locutions bibliques aurait été expressément rédigé en vue de l'Escalade de Genève, et des assaillants qui voulaient franchir sans encombre les murailles de notre ville:

«Jette sur nos ennemis l'épouvante et la peur! Que ton bras puissant les rende immobiles comme la pierre, jusqu'à ce qu'aient passé ceux qui sont tes serviteurs, ceux qui t'ont pour maître, et que tu as rachetés par ton précieux sang, o toi qui as place au tribunal du Très Haut. Amen.»

La supposition que cette formule aurait été rédigée expressément pour les assaillants de Genève est erronée. Elle est fréquente; les exorcistes s'en servent pour combattre le démon⁶⁾. Nous la retrouvons en effet, avec quelques variantes, dans plusieurs oraisons prophylactiques de l'Enchiridion:

¹⁾ WOLFF, *Curiosus amuletorum scrutator*, 1692, 50, 94, pl. II; cloche de Lachen, 1592, NÜSCHELER, *Die ältern Glocken und Glockeninschr. in den V Orten*, *Geschichtsfreund*, XXX, 1875, 131; cloche de Mezzovico, Tessin, 1876, *Le iscrizioni delle campane nel cantone Tessino*, Bull. stor. Svizzera ital., I, 1879, 163, n° 356. — ²⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER l'ont remarqué, 28. — La «grande doxologie» s'applique au «Gloria in excelsis», que l'on chante à la messe. WIER, *Histoires, disputes et discours*, éd. Paris, 1885, II, 179, rapporte l'histoire d'une femme qui feignait de tomber en extase quand on chantait à la messe «Gloria in excelsis Deo». — ³⁾ Cf. n° 16. — ⁴⁾ THIERS, I, 410. — ⁵⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, par. IV, quatrième alinéa; GEISENDORF, 581, 1^{er} alinéa. Quelques variantes. — ⁶⁾ Dans une formule d'exorcisme, où paraît aussi le verset «Exurgat Deus, etc.»:

«Oraison contre ses ennemis: Irruat super inimicos meos formido, et pavor, in magnitudine brachii: fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat famulus tuus iste N. quem redemisti¹⁾).

«Un autre prière qui précède, dit Le Blant, devait également préserver de toute blessure, et, comme la tête de la Gorgone, paralyser les ennemis: Irruat, etc.»²⁾. Ce désir d'immobiliser l'ennemi, comme s'il était changé en pierre, est plus d'une fois exprimé, ainsi dans la prétendue lettre où Charlemagne certifie la vertu des oraisons qu'il a reçues du Pape Léon: «Mors quippe fugit, dissipantur hostes, fiunt immobiles in me conjurati...»³⁾. C'est en effet un pouvoir des dieux, des démons, et des magiciens, que de pétrifier ou tout au moins de paralyser l'adversaire, et l'on peut en citer de nombreux cas, dans l'antiquité comme dans les temps modernes⁴⁾.

Cette phrase n'est pas extraite d'un psaume, et je n'ai pu en déterminer l'origine.

14. Qui habitat in adjutorio Altissimi.

Les manuscrits ont entre eux quelques divergences: «habitas» et «habitat», «auditorio» et «adjutorio»⁵⁾. MM. Dufour-Vernes et Ritter ont accepté «habitas» et «auditorio»; M. Geisendorf: «habitat» et «auditorio». Les graphies correctes sont «habitat» et «adjutorio».

Ces mots, qui terminent la phrase précédente (Irruat, n° 13), n'ont cependant aucun lien avec elle. C'est le début du psaume 90: «Qui habitat in adjutorio Altissimi, in pro-

«Irruat super te formido et pavor, in magnitudine brachii nominis Dei, etc.». MENGHI (MENGUS), *Flagellum daemonum, in Malleorum quorundam maleficarum*, Francfort, 1588, 220. — ¹⁾ Enchiridion, éd. 1633, 76; 1667, 85. — Autre oraison, éd. 1633, 91; 1667, 99: «Irruat super eos formido et pavor, in magnitudine brachii tui, et fiant immobiles quasi lapis, donec transeat servus tuus, Domine, quem possedisti.» Autre oraison, éd. 1633, 108-9; 1667, 114, où la formule est répétée deux fois: «Irruat super eos formido et pavor, in magnitudine brachii tui, fiant immobiles quasi lapis, donec transeat populus tuus iste quem possedisti.» Autre oraison, éd. 1633, 61-2; 1667, 72-3: «Irruat... quem redemisti et in te confidens»; plus loin: «et fac, ut non irrideant me inimici mei, sed fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus iste quem redemisti tuo sanguine pretioso». — ²⁾ LE BLANT, *Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres*, 34, 1895, 118. — ³⁾ Enchiridion, éd. 1633, 5; 1667, 12. — ⁴⁾ J'en ai donné des exemples: Quelques croyances superstitieuses de la Grèce antique: IV. Thésée assis aux Enfers, *Rev. des ét. grecques*, XLIV, 1931, 361 ss. — ⁵⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 28, n. 1-2.

tectione Dei cœli commorabitur»; selon la traduction approximative d'Ostervald: «Celui qui habite dans la retraite du Très Haut, repose à l'ombre du Tout Puissant.». Ce psaume, qui invoque la protection de Dieu contre tout mal, «a sagitta volante in die, a negotio perambulante in tenebris, ab incursu et demonio meridiano», est un talisman puissant contre les ennemis, le démon¹⁾, et à ce titre, a place dans l'Enchiridion²⁾. Nous avons déjà signalé l'emploi de ses premières paroles sur des amulettes, dont certaines sont très anciennes. On les lit en grec: Ὁ κατοικῶν ἐν βοηθείᾳ τοῦ Χριστοῦ; sur des talismans de l'Égypte copte³⁾, sur un bracelet de Phénicie⁴⁾, sur un anneau⁵⁾, sur un linteau de porte⁶⁾, etc.

15. Le commencement de l'Évangile selon S. Jean:

In principio erat in verbum.

Seul Goldast signale que certains «billets» contenaient «le commencement de l'Évangile selon S. Jean».

De bonne heure, on attribue aux Évangiles la même efficacité prophylactique qu'aux Psaumes. S. Chrysostome nous apprend qu'on les portait en breloque au cou, et l'on continua cette pratique bien après lui pour guérir diverses maladies⁷⁾.

Des quatre, celui de S. Jean paraissait posséder les vertus le plus efficaces⁸⁾. Au temps de S. Augustin, on l'appliquait

¹⁾ Dans des exorcismes: «Qui habitat in adiutorio Altissimi, etc.» MENGHI (MENGUS), Flagellum daemonum, in Malleorum quorundam maleficarum, Francfort, 1588, 172; The book of the sacred Magic of Abra Melin the Mage, 1898, 153, 158. — ²⁾ Ed. 1667, 139. Laus cantici David. — Cf. DELRIO, Disquisitionum magicorum libri sex, Lyon, 1612, 464. — ³⁾ LE BLANT, Rev. arch., 1875, I, 243; LECLERCQ et CABROL, s. v. Amulettes, 1821, référ.; 1810; PREISENDANZ, Papyri græcæ magicæ, II, 1931, 207. — ⁴⁾ RENAN, Mission de Phénicie, 1864, 432; LECLERCQ et CABROL, 1821. — ⁵⁾ LUPI, Dissertazioni, lettere ed altre operette, Faenza, 1785, II, 260; LECLERCQ et CABROL, 1821; Rev. arch., 1875, I, 242. — ⁶⁾ LE BLANT, 750 Inscriptions de pierres gravées, Mém. Acad. Inscr. et Belles Lettres, 36, 1898, 132, n° 340. — ⁷⁾ WIER, Histoires, disputes, discours, éd. 1885, II, 53: «S. Chrysostome le testifie, disant: Il y a quelques prêtres, dit-il, qui portent une partie de l'Évangile à l'entour de leur col. Mais dis-moy, fol prêtre, l'Évangile n'est-il pas tous les jours lu et entendu d'un chacun en l'église? si l'Évangile mis dans les oreilles des personnes ne leur a de rien profité, comment les pourra-t-il garder estant pendu à leur col? ...»; LE BRUN, I, 65, 66 (porté dans un tuyau de plume d'oie, brodé aux deux bouts, et orné d'une frange de soie); MARQUÈS-RIVIÈRE, Amulettes, talismans, pantacles, 150. — ⁸⁾ LE BLANT, Notes sur quelques formules cabalistiques, Rev. arch., 1892, 55; ZICKENDRAHT, Das Johannesevangelium im Volksglauben und

sur la tête pour guérir la migraine¹⁾, et plus tard le prêtre met son étole sur la tête du malade qu'il veut guérir, et récite cet Evangile²⁾. Son 2^e chapitre est écrit en une amulette copte³⁾, et en tout temps, on extrait de cet Evangile diverses phrases prophylactiques: «Os non comminuetis ex eo»⁴⁾; «Consummatum est»⁵⁾, etc.

Le premier chapitre surtout a joui en prophylaxie d'une immense réputation⁶⁾, soit en son entier⁷⁾, soit en quelques-uns de ses versets, tels que: «Et verbum caro factum est et habitavit in nobis»⁸⁾, ou «In principio erat verbum». Ces dernières paroles, par lesquelles débute l'Evangile, servent en mille cas divers⁹⁾. Aussi ce premier chapitre figure-t-il au début de l'Enchiridion¹⁰⁾, et c'est par lui que certaines éditions font commencer l'«oratio devotissima Leonis Papae»¹¹⁾.

Volksbrauch, Arch. suisses des trad. populaires, XXIII, 1920, 22; WIER, Hist. suisses, 1885, II, 128; GENAVA, III, 1925, 250, n° 12, ex. — ¹⁾ THIERS, I, 275; LE BRUN, Amsterdam, I, 66; II, 102; Rev. arch., 1894, I, 10. — ²⁾ LE BRUN, II, 148. — ³⁾ LECLERCQ et CABROL, s. v. Amulettes, 1810. — ⁴⁾ S. Jean, XIX, 36. — WIER, éd. 1885, II, 24: «Ainsi abuse-t-on de ceste sainte et sacrée prophétie touchant les os de Christ, qui ne devoyent estre rompus par les Juifs: vous ne briserez aucun de ses os. Car ils disent que si quelqu'un profère ces paroles en touchant à ses dents, pendant qu'on dit la Messe, il perdra la douleur d'icelles». — Déjà sur un camée du VI^e s., LE BLANT, Rev. arch., 1892, 56; LECLERCQ et CABROL, s. v. Amulettes, 1817. — Sur de nombreuses amulettes, cf LE BLANT, l. c.; LECLERCQ et CABROL, 1817 et note 4, référ.; MARQUÈS-RIVIÈRE, Amulettes, talismans, pantacles, 153. — ⁵⁾ WIER, éd. 1885, II, 25: «Pour arrêter le saignement de nez: Les autres escrivent contre le front du malade avec du sang qui sort: «Consummatum est», c'est-à-dire, tout est accompli»; LE BRUN, I, 87; MARQUÈS-RIVIÈRE, 158. — Un homme tombait en catalepsie quand on prononçait ces mots «Consummatum est», WIER, II, 181. — ⁶⁾ LE BLANT, Le premier chapitre de S. Jean et la croyance en ses vertus secrètes, Rev. arch., 1894, II, 8. — ⁷⁾ WIER, éd. 1885, II, 53: «comme par exemple lorsqu'en un petit billet ils peignent en petites lettres tout le premier chapitre de l'Evangile de S. Jean, et le font consacrer par une Messe, puis il le pendent au col comme un grand préservatif contre les enchantemens et contre les machinations diaboliques». — ⁸⁾ THIERS, I, 302 (pour arrêter les tempêtes); GENAVA, III, 1925, 251 ex.; LECLERCQ et CABROL, s. v. Amulettes, 1877, n° 6, référ. — ⁹⁾ GENAVA, III, 1925, 251, ex.; LE BLANT, Rev. numismatique, 1894, 184 ss., 188 ss.; WIER, éd. 1885, II, 199, contre la grêle et les tempêtes; ib., II, 127: «Qu'il (l'exorciseur) lise aussi l'Evangile S. Jean: In principio erat verbum, qu'il la face escrire et pendre au col de l'ensorcelé, et que par ce moyen il attende la grâce de la santé. Voilà leurs paroles»; LE BRUN, I, 1733, 70: «pour que ses bêtes le suivent, un berger avait dans la manche de son justaucorps l'évangile de S. Jean, In principio erat verbum». — ¹⁰⁾ Ed. 1633, 13; 1667, 21. — ¹¹⁾ Ed. 1667, 53.

Les guerriers n'ont qu'à se louer d'y recourir :

« Si on porte sur soi ledit Evangile, écrit sur du parchemin vierge, et renfermé dans un tuyau de plume d'oie, le premier dimanche de l'année, une heure avant le lever du soleil, on sera invulnérable et se garantira de beaucoup de maux » ¹⁾.

« Pour se rendre invulnérable, vous direz tous les jours l'Evangile de S. Jean, qui est à la page 13 (soit *In principio*, etc.), vous serez invulnérables et se garantira de beaucoup de maux » ²⁾.

« Pour empêcher que nos ennemis ne nous fassent mal, et pour être délivrés de toutes sortes d'infirmités, et d'aversitez : *In principio erat Verbum*, etc. ; *Pater Noster*, etc. ; *Dulcissime Jesu Christe*, etc., qui est l'oraison superstitieuse faussement attribuée au Pape Léon, avec une très grande préface qui promet merveilles, et qui commence par ces mots : *S. Leo Papa compilavit seu ordinavit sequentem orationem*, etc. » ³⁾

Si malgré tout, le soldat est blessé, il arrêtera son sang par un autre verset de S. Jean : « *De latere eius exivit sanguis et aqua* » ⁴⁾.

16. *Potentia Dei Patris...*

Potentia Dei Patris, Sapientia Dei filii, virtus Spiritus Sancti, me liberet ab omni febre quartana, tertiana, quotidiana, continua, et ab omni malo. Amen ⁵⁾.

« C'est, disent Dufour-Vernes et Ritter, une oraison contre la fièvre, adressée à la Sainte Trinité. Assurément, et cela découle du texte lui-même. Mais la connaissons nous par ailleurs ?

Elle figure dans le répertoire des multiples formules talismaniques qui doivent protéger contre les fièvres variées ⁶⁾. Thiers la reproduit, pour la déclarer superstitieuse :

« Pour toutes sortes de fièvres : *Potentia Patris, Sapientia Filii, virtus Spiritus Sancti, sanet te ab omni febre quinta, quotidiana, tertiana, quartana, orante beato Salvatore pro te N. famulo suo. Amen. In conceptione tua Virgo immaculata fuisti, Dei genitrix intercede pro nobis apud patrem cujus Filium...* Après quoi il faut dire cinq fois *Gloria Patris*, et cinq fois *Pater* et *Ave*, neuf jours durant, et porter ces paroles pendues à son cou » ⁷⁾.

¹⁾ Ed. 1660, 129. — ²⁾ Ed. 1633, 167. — ³⁾ LE BRUN, I, 100, n° 13. — ⁴⁾ Chap. 19. Cf. WIER, éd. Paris, 1885, II, 26 : autres formules pour arrêter le sang ; WIER, *Opera omnia*, éd. Amsterdam, 1660, 364. — ⁵⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 30, par. VI ; GEISENDORF, 581, 4^e alinéa. — ⁶⁾ Sur ces remèdes : WOLFF, *Curiosus amuletorum scrutator*, 1692, 147 : « *Febrifuga periammata* ». — ⁷⁾ THIERS, I, 410.

Le Brun la répète¹⁾. Feuilletons de nouveau l'Enchiridion: la voici, comme «Oraison pour toutes sortes de fièvres»²⁾, dans l'«oratio devotissima Leonis Papae»³⁾, dans une «que l'on doit dire le mardy»⁴⁾. Elle ne protège pas seulement contre les fièvres, mais aussi contre tous les «ennemis visibles et invisibles», c'est-à-dire, comme le dit notre billet, «ab omni malo». Elle est utilisée par les exorcistes⁵⁾.

Nous avons la preuve qu'elle est utile aux soldats, car cette même énumération divine apparaît dans une prière qui, au dire de Delrio⁶⁾,

«était en grande vogue parmi les soldats Espagnols. Elle étoit en Espagnol, il l'a traduite en latin, et la voici en Français mot pour mot: Que la puissance du Père, la sagesse du Fils, la vertu du Saint Esprit, guérisse cette playe de tout mal. Amen. Jésus.»⁷⁾

Rappelons que l'armée savoyarde comptait beaucoup d'Espagnols; il se peut que le porteur de cette formule ait été l'un d'eux.

17. Ego te deprecor, Angele mi ...

*Ego te deprecor, Angele mi, cui sum commissus in custodia, ut me custodias, mihi auxiliaris, me visita et defende ab omni incursione inimici vigilantis. Salve me, et ne destituas in die, nec in nocte dormiendo, vigilando, stando vel eundo. Sociare me in omni loco, exerce a me per virtutem omnipotentis omnes tentationes sataneas, et in omni bona fortuna conserva me in vitam eternam. Amen*⁸⁾.

¹⁾ LE BRUN, I, 99, n° 7, même texte que Thiers. — ²⁾ Ed. 1633, 172; le texte est identique à celui de Thiers. — ³⁾ Ed. 1667, 59: «Potentia patris custodiat me. Sapientia filii vivificet me. Virtus Spiritus Sancti sit semper inter me et omnes inimicos meos, visibiles et invisibles... Potestas Patris confirma me. Sapientia filii illumina me. Consolatio Spiritus sancti consolare me». — ⁴⁾ Ib. éd. 1633, 47: «Potentia Patris custodiat me. Sapientia filii vivificet me. Virtus Spiritus sancti sit semper inter me et omnes inimicos meos, visibiles et invisibles» etc., comme dans la note précédente. — ⁵⁾ Dans des formules d'exorcismes: «Signum Crucis sit in fronte mea... Potentia Patris confirma me. Sapientia Filii doce me. Amore Spiritus sancti illumina me, etc.» ou «per potentiam Dei Patris, et sapientiam Filii eius, et per virtutem Spiritus sancti» dans MENGHI (MENGUS), Flagellum dæmonum, in Malleorum quorundam maleficarum, Francfort, 1588, 130, 131, 252. — Bénédiction de l'huile: «regat te potentia Dei Patris, vivificet te sapientia Dei Filii, deducat te virtus Spiritus sancti...» dans Menghi, 286. — ⁶⁾ DELRIO, Disquisitionum magicorum libri sex, Lyon, 1612, 206: «Potentia Patris, sapientia Filii, virtus Spiritus sancti sanet hoc vulnus ab omni malo. Jesus». — ⁷⁾ THIERS, I, 403; Enchiridion, éd. 1633, 175. — ⁸⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 27 par. III; GEISENDORF, 580, alinéa 3.

Chaque homme a un ou plusieurs anges gardiens¹⁾, qui lui sont propres, et c'est au sien que s'adresse le porteur du billet, pour solliciter de lui sa protection dans toutes les circonstances de sa vie.

La croyance aux anges gardiens n'est pas seulement admise par la religion catholique, elle a été maintenue par la religion protestante. «Protection excellente», dit Simon Goulart dans la Genève réformée, qui, en son *Thrésor d'histoires admirables et mémorables du nostre temps*, en donne des exemples²⁾.

«Toutes nos délivrances, dit-il, en ces périls de la vie présente, sont de Dieu, lequel se sert du ministère de ses saints Anges pour nous garantir, suivant le témoignage du Prophète au Psaume 91, ainsi exprimé par Desportes:

Aux Anges qui font ses messages
Il fera ce commandement,
Qu'en quelque part que tu voyages
Ils te gardent soigneusement:
Voir et de peur que d'aventure,
Ton pied ne vienne à se grever,
Chopant contre la pierre dure,
Leurs mains viendront te soulever.»

Le psaume 90 (Qui habitat, etc., n° 14) dit en effet:

«Non accedet ad te malum, et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo. Quoniam angelis suis mandavit de te ut custodiat te in omnibus viis tuis. In manibus portabunt te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum».

Dans le récit de la Tentation du Christ — notre billet ne parle-t-il pas aussi de tentations diaboliques? — comme ailleurs, les évangélistes Mathieu et Luc rappellent ce texte du psalmiste³⁾:

«Scriptum est enim: Quia angelis suis mandavit de te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum».

«Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui praeparabit viam tuam ante te...»

Je n'ai pas retrouvé cette prière sous cette même forme, mais les livres d'heures, comme les oraisons du Pape Léon, contiennent plus d'une invocation à l'ange protecteur, conçues en des termes analogues:

¹⁾ AGRIPPA, *La philosophie occulte ou la magie*, trad. Paris, 1911, II, 86 De l'hostilité des mauvais Daimons et de la protection des Bons qui veillent sur nous; 94, Que chaque homme a trois gardiens, et d'où chacun d'eux vient. Cf. HOFFMANN-KRAYER, s. v. Engel, 833. — ²⁾ P. 60 ss. — ³⁾ MATHIEU, chap. IV; XI, 10; LUC, chap. IV.

«Mon bon Ange, que Dieu a destiné pour me garder, conduisez-moi dans le chemin du Ciel, et préservez-moi de tout péché et de tout fâcheux accident» ¹⁾.

«Mitte Angelum tuum sanctum de coelis, qui me custodiat, foveat, protegat, adjuvet, visitet, et defendat; ut me reddat audacem, etc.» ²⁾

Le croyance aux anges protecteurs a inspiré mainte prière superstitieuse que l'Eglise a condamnée, telle la «Prière ridicule que l'on appelle la Patenôtre blanche, pour aller infailliblement en Paradis» ³⁾, dont il existe diverses variantes ⁴⁾.

18. Quiconque portera ce billet...

Selon Goldast — que répète le manuscrit A —, quelques «billets» avaient des «caractères inconnus», avec la phrase suivante en français:

«Quiconque portera ce billet ne mourra ce jour-là, ni par terre, ni par eau, ni par le glaive» ⁵⁾.

Cette recommandation accompagne en effet d'habitude les talismans et les oraisons prophylactiques ⁶⁾, avec quelques variantes; nous l'avons déjà rencontrée dans le préambule de l'oraison à la croix (n° 8).

¹⁾ Heures latines et françaises à l'usage des dames, 1793, 8, Prière au saint Ange gardien; 19, Oraison au bon Ange; Heures à l'usage du diocèse de Lyon, 1870, 87, Prière au saint Ange gardien. — ²⁾ Enchiridion, éd. 1633, 57; 1667, 68. — ³⁾ Enchiridion, éd. 1660, 151: «Petite patenôtre blanche, que Dieu fit, que Dieu dit, que Dieu mit en Paradis. Au soir en m'allant coucher, je trouvais trois Anges à mon lit couchés, un aux pieds, deux au chevet, la bonne Vierge Marie au milieu, qui me dit que je me couchais, que rien ne doutais, etc.». Suivent d'autres élucubrations, qui se terminent par: «Qui la dira trois fois au soir, trois fois au matin, gagnera le Paradis à la fin». — THIERS, I, 86-7; LE BRUN, I, 20, n° 8; MÉLUSINE, I, 308-9. — ⁴⁾ «En me couchant, j'ai vu sept anges, trois aux pieds, et quatre au chevet, etc.» Eliphas LEVI, La clef des grands mystères, 1861, 396; MÉLUSINE, X, 51, 274, 277; DEONNA, Rev. hist. vaudoise, 1926, 233, n° 28; MÉLUSINE, I, 309: «J'ai trouvé quatre anges couchés dans mon lit — deux à la tête, deux aux pieds — et le Bon Dieu au milieu», etc. — ⁵⁾ DUFOUR-VERNES et RITTER, 30. Cf. ci-dessus, n° 2. — ⁶⁾ Ex.: Enchiridion, éd. 1663, 103: «Le grand Saint Léon Pape écrit à Charles, Roi de France disant: quiconque portera sur soi ces saints noms, il ne pourra être en dommage de son ennemi mortel ...» — Ib. 113; 1660, 93: «Qui portera ladite oraison sur soi ne doit rien craindre, ni flèche, ni épée, ni autre arme ne lui pourra nuire ...» — Ib. éd. 1633, 118; 1660, 99: «Ce sont les paroles que Saint Léon Pape envoya à Charlemagne Roi de France et empereur d'Occident: Quiconque les portera ou lira ou fera lire, il n'aura ce jour-là aucun mal encontre, et sera préservé de feu et d'eau ...» — Ib. 1633, 121: «Ce sont les paroles que dit Adam ... si quelqu'un les porte en guerre sur soi, il n'y sera pas tué ni blessé par aucun que ce soit ...» — Ib. 125; 1660, 117: «Ce sont les noms de Jésus-Christ, quiconque les portera sur soi en voyage, tant sur terre que sur mer, sera préservé de toutes sortes de dangers ...» — Ib. 1660, 115: «Quiconque portera sur lui cette oraison sera garanti de tous dangers et périls ...» — Ib. 1633, 129; 1660, 120: «La présente figure est la mesure de la plaie du côté de Jésus-Christ. Quiconque la portera

19. Les «caractères».

Deux manuscrits reproduisent en fin quelques caractères répartis sur trois lignes, ce qui concorde avec ce que disent Goldast et le Manuscrit A des «caractères inconnus» accompagnant les mots «Quiconque portera...». Ce sont en effet des «caractères»¹⁾: «charactères», c'est-à-dire des lettres étranges qui n'ont pas de signification ou qui l'ont perdue, et sont pour cela d'autant plus efficaces, qui signifient des noms divins, angéliques, astrologiques, qui parfois aussi correspondent à des alphabets cryptographiques et magiques²⁾, et recouvrent de leur obscurité voulue des formules talismaniques déterminées³⁾. L'Eglise en a condamné à mainte reprise l'emploi comme superstitieux, démoniaque, et, dit Thiers:

«Il faut encore raisonner de la même manière des figures ou caractères, autres que ceux dont nous venons de parler, hébraïques, samaritains, arabes, grecs, latins, connus ou inconnus, tels que sont ceux qui se trouvent dans l'abominable livre intitulé «Enchiridion manuale precationum», et dans quelques autres de même nature...

Si bien que l'on peut dire avec fondement que ceux à qui les armes à feu ne peuvent nuire à cause de certaines figures ou caractères qu'ils portent sur eux, sont véritablement sous la protection du Diable, qui arrête l'effet de ces armes en leur faveur...»⁴⁾

sur soi ne doit appréhender aucunes embûches de ses ennemis, tant visibles qu'invisibles... Elle fait avoir victoire sur ses ennemis, vous garantit de toute perte, dommage et de mort subite. — Ib. 1660, 76: «La présente figure prise 40 fois en hauteur donne la hauteur de Jésus-Christ. Elle fut trouvée à Constantinople dans une Croix d'or; quiconque la portera sur soi ne peut avoir de meilleure protection, il ne pourra mourir de mort subite, ni par feu, ni par eau, ni par flèches...» — THIERS, IV, 5-7: «Celui qui récitera dévotement l'oraison de Saint Augustin, qui l'entendra réciter, ou qui la portera sur soi, ne mourra point ce jour-là, ni par le feu, ni par l'eau, ni dans le combat, ni en jugement, ni de mort subite...» — LE BRUN, II, 1736, 221: «Toute personne qui la dira ou fera dire une fois le jour, ou portera sur lui, il ne mourra en feu, en eau, ne en bataille, ne sera vaincu de ses ennemis...» — PARFAIT, L'arsenal de la dévotion (8), 290, oraison à S. Hubert: «Celui ou celle qui lira cette oraison, ou la fera lire, nul mal ne lui arrivera s'il plaît à Dieu». — Ib. 357, oraison du S. Sépulcre: «Quiconque la portera sur soi ne mourra point de mort subite, ne sera pas attaqué de la peste, et ne périra pas. Toutes les personnes qui la porteront sur elles ne craindront aucun mal...» — ¹⁾ Sur les caractères: DEONNA, Armes avec motifs astrologiques et talismaniques, Rev. hist. rel., XC, 1924, 75, n° 16, référ.; HOFFMANN-KRAYER, Handwörterbuch d. deutschen Aberglaubens, s. v. Charaktere; AGRIPPA, La philosophie occulte ou la magie, trad. Paris, 1910, I, 304, 400 ss., 404, fig.; II, 1911, 128, Des caractères et sceaux des esprits (fig.), 130 ss. (fig.); livre IV, 10 ss. (fig.). — ²⁾ Ex. les alphabets cryptographiques donnés par le frère Hepburne (1573-1621) dans sa «Virga aurea»; cf. DE MÉLY, La Virga aurea, 1922; MARQUÈS-RIVIÈRE, Amulettes, talismans, pantacles, 306, Les alphabets magiques. — ³⁾ Comme de Mély l'a prouvé en déchiffrant des inscriptions cryptographiques sur des toiles de peintres anciens. DEONNA, Armes, 40, référ. — ⁴⁾ THIERS, I, 302.

Nous donnons ici la reproduction de ces signes¹⁾. Remarquons que plusieurs caractères sont répétés²⁾, ce qui permettrait de croire qu'ils correspondent à des lettres; que l'on discerne en eux plusieurs groupes pouvant être lus indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche³⁾, où l'on peut soupçonner des formules «réversibles», «palindromes», dont on connaît la valeur magique⁴⁾.

Il s'agit peut-être d'un de ces nombreux alphabets cryptographiques usités aux XVI^e-XVII^e siècles. Nous retrouvons en effet certains de ces signes, par ex. les n^{os} 8 et 3, dans l'alphabet dit «éthiopien»⁵⁾. (à suivre.)



Fig. 1.

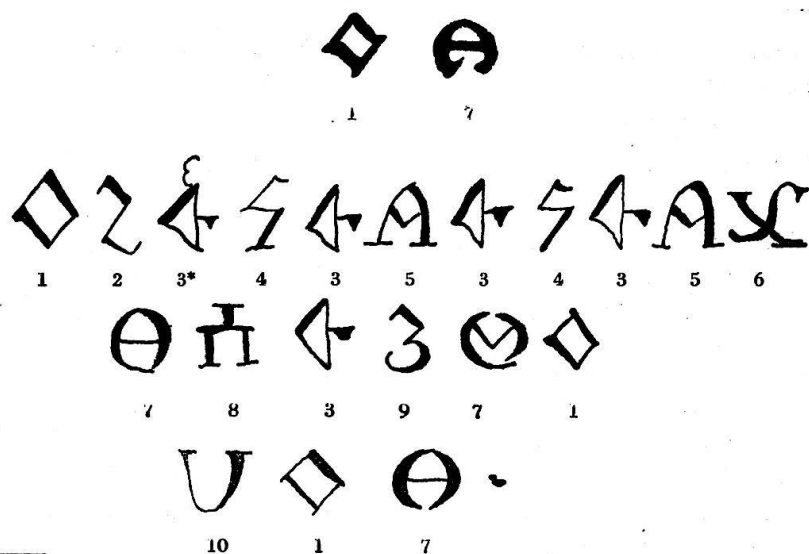


Fig. 2.

¹⁾ Il y a dans les deux copies de légères différences: La fig. 2 donne une lettre de moins à la première ligne, une de plus à la troisième; le A arrondi de fig. 1 devient un Θ ; le losange de la première ligne ne comporte pas de points à l'intérieur. — ²⁾ 3 = 4 fois; 7 = 3 fois; 5 = 2 fois; 4 = 2 fois; 1 = 2-3 fois. — ³⁾ 3*-4-3-5-3-4-3 et 7-1-10-1-7. — ⁴⁾ PETRIDÈS, Les *χάρυνοι* dans la littérature grecque, Echos d'Orient, 1909, 86; JERPHANION, La voix des monuments, 1938, 44, 45, note 1, référ.; SCHULTZ, Die anakrurnatischen Worte, Memnon, 1908, 36; DORNSEIFF, Das Alphabet in Mystik und Magie, 63, Die Krebsworte; PEIGNOT, Amusements philologiques, 1824, 18, Des vers anacycliques. — Cf. la formule «Anilina», sur une plaque de ceinturon de l'art barbare, DEONNA, Indicateur d'histoire suisse, 1922, 251 ss.; id., Armes avec motifs astrologiques, Rev. hist. rel., 39, note 4. — ⁵⁾ BLAISE DE VIGENÈRE, Traicté des chiffres ou secrètes manières d'escrire, Paris, 1586, 323 («alphabet éthiopique ou des Nubiens», Sa, A; on remarquera que dans cet alphabet, ces deux lettres se suivent, comme sur notre talisman); DE MÉLY, La Virga Aurea, 1922, pl. («ethiopicum», x et o).